

Rapport **annuel**

20**13**



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|----|
| Mission de la Chambre de la sécurité financière | 2 |
| Conseil d'administration et comité de gestion | 3 |
| Rapport de la direction | 4 |
| Rapport de la Direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle | 10 |
| Rapport du président du comité de discipline | 14 |
| Rapport du comité de gouvernance | 28 |
| Rapport du comité de la formation et du développement professionnel | 30 |
| Rapport du comité de réglementation | 32 |
| Rapport du comité de nomination | 34 |
| Rapport du comité des sections | 36 |
| Rapport du comité de vérification et finances | 38 |
| États financiers | 40 |
| Prix Excellence | 52 |
| Accès aux documents et protection des renseignements personnels | 54 |
| Présence des administrateurs aux réunions du conseil d'administration | 55 |
| Titres A.V.C. et A.V.A. et désignation C.A.A.S. | 55 |
| Collège électoral | 56 |
| Profil des membres | 61 |



MISSION DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE EST UN ORGANISME D'AUTORÉGLEMENTATION RECONNU PAR LA LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS. ELLE ENCADRE PRÈS DE 32 000 PROFESSIONNELS DE LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS ŒUVRANT PARTOUT AU QUÉBEC.

2
.....

La Chambre a pour mission d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres, qui exercent dans l'une ou l'autre des disciplines et catégories d'inscription suivantes: courtage en épargne collective, planification financière*, assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtage en plans de bourses d'études.

Elle veille aussi à ce que les professionnels du secteur financier sous sa gouverne exercent leurs activités dans l'intérêt de leurs clients. La mission de la Chambre s'actualise par un encadrement vigilant des pratiques et par l'amélioration continue des connaissances de ces professionnels.

La Chambre joue donc un rôle important afin que le public ait accès à des services et à des conseils de professionnels compétents.

* Pour la planification financière, la Chambre ne veille qu'à la déontologie et à la discipline.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AU 31 DÉCEMBRE 2013)

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANY BERGERON,
B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI,
représentant de la discipline
de l'assurance de personnes

VICE-PRÉSIDENTE AUX VALEURS MOBILIÈRES

LYNE GAGNÉ,
MBA, représentante
de la catégorie d'inscription
de courtier en épargne collective

VICE-PRÉSIDENT AUX ASSURANCES

ANDRÉ DI VITA,
représentant de la discipline
de l'assurance collective de personnes

ADMINISTRATEURS

LOUISE CHARETTE,
M.Sc., ASC, membre nommée
par le ministre des Finances

NICOLE GAURON,
MBA, Pl. Fin., représentante
de la discipline de la planification financière

DANIEL GUILLEMETTE,
A.V.C., représentant de la discipline
de l'assurance de personnes

MICHEL MAHEU,
représentant de la catégorie
d'inscription de représentant
de courtier en plans de bourses d'études

MARCEL MARTIN,
A.V.A., Pl. Fin., représentant de la catégorie
d'inscription de représentant de courtier
en épargne collective

MARTINE MERCIER,
représentante de la discipline
de l'assurance de personnes

M^e STÉPHANE ROUSSEAU,
LL.B., LL.M., S.J.D., membre nommé
par le ministre des Finances

JOCELYNE VÉZINA,
A.V.C., Pl. Fin., ASC, représentante
de la catégorie d'inscription de représentant
de courtier en épargne collective

PERMANENCE

LUC LABELLE,
M.Sc., IAS.A., président
et chef de la direction

M^e MARIE ELAINE FARLEY,
LL.B., vice-présidente aux affaires juridiques
et corporatives et secrétaire de la Chambre

COMITÉ DE GESTION

(AU 31 DÉCEMBRE 2013)

LUC LABELLE,
M.Sc., IAS.A., président
et chef de la direction

M^e MARIE ELAINE FARLEY,
LL.B., vice-présidente aux affaires juridiques
et corporatives et secrétaire de la Chambre

M^e CAROLINE CHAMPAGNE,
B.C.L., LL.B., MBA, syndique

LYNE BOISVERT,
CPA, CA, directrice
des services administratifs

NANCY DE BRUYN,
directrice de l'information
et des communications

MICHÈLE HÉLIE,
directrice au développement
professionnel et à la conformité
des pratiques

NATHALIE LAJEUNESSE,
directrice de la gestion de la formation



RAPPORT DE LA DIRECTION

LYNE GAGNÉ, MBA

PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS PRÉSENTER LE RAPPORT ANNUEL DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE COUVRANT L'ANNÉE 2013. CE RAPPORT FAIT ÉTAT DE NOS RÉALISATIONS AU TERME DE LA DEUXIÈME ANNÉE D'APPLICATION DE NOTRE PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL 2012-2014.

Le plan stratégique établit des orientations et des objectifs à poursuivre en fonction d'une vision qui s'inscrit dans une perspective à long terme. Rappelons que les quatre axes définis dans ce plan sont la profession, la communication et le positionnement, la

gouvernance et l'organisation. Au cours de l'année 2013, nous avons investi nos efforts dans l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés, tout en portant un accent particulier sur le développement professionnel et les communications.

PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL 2012-2014

ORIENTATIONS

BUTS

| | |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Profession | Valoriser la profession et le développement professionnel |
| Communication et positionnement | Nous faire connaître du public et des membres |
| Gouvernance | Actualiser nos structures de décision et de participation |
| Organisation | Maintenir et développer une organisation efficace et proactive |

PROFESSION

COURS OBLIGATOIRE DE 3 UFC EN CONFORMITÉ

L'année 2013 a marqué le lancement du premier cours obligatoire en conformité développé par la Chambre: *Regard pratique sur la déontologie: défis et solutions*. Dévoilé lors de l'assemblée générale annuelle de juin,

ce cours de 3 UFC en conformité est offert à 35\$, soit à un coût exceptionnellement inférieur à celui d'une activité de formation à distance ou en salle de même durée offerte par la Chambre. Le cours a reçu un accueil très



LUC LABELLE, M.Sc., IAS.A.
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

positif, affichant un taux de satisfaction global de 94 % auprès des membres qui l'ont suivi jusqu'ici. Notons que, au 31 décembre 2013, 2673 membres avaient complété le cours. La Chambre se réjouit de la réaction de ses membres et de l'industrie, qui voient dans ce cours, pourtant obligatoire, une véritable valeur ajoutée pour la pratique de la distribution de produits et services financiers.

INFO-DÉONTO

À l'automne, nous avons rendu accessible le site Info-déonto à l'ensemble du public et, en particulier, aux responsables de la conformité qui exercent dans les cabinets et chez les courtiers. Info-déonto était réservé aux membres de la Chambre depuis juin 2011. Ce site unique au Canada donne accès à une mine d'informations concrètes sur différents sujets touchant à la pratique des professionnels des services financiers afin de répondre à leurs questions et à leurs préoccupations en matière professionnelle, éthique et déontologique. Pour être bien protégé, le public doit pouvoir identifier les conseillers qui misent sur les meilleures pratiques. Il est donc souhaitable qu'il comprenne les tenants et aboutissants de ces pratiques.

SONDAGE

Après avoir mené, en 2012, un sondage auprès du public québécois, nous avons souhaité mieux connaître l'opinion qu'ont les membres à l'égard des services, du rôle et des communications de la Chambre. Selon les résultats d'un sondage réalisé en juillet, 91 % des membres se déclarent satisfaits de la performance globale de la Chambre en 2013. De plus, 84 % d'entre eux considèrent que la Chambre remplit bien sa mission en contribuant à protéger le public.

PROMOTION DE LA PROFESSION

Dans l'optique de faire accroître sa notoriété et de renseigner le public à propos des possibilités de carrière dans l'industrie des services financiers, la Chambre a pris part à plusieurs événements axés sur la promotion de la profession : les journées carrières organisées par ESG UQAM et HEC Montréal, le Salon Visez Droit et le Salon national de l'éducation de Montréal. La Chambre a renseigné les visiteurs sur sa mission et sur les qualités et aptitudes requises pour réussir au sein de la profession.

COMMUNICATION ET POSITIONNEMENT

UNE VISION INCLUSIVE

Devant le constat que la confiance du public à l'égard de la profession est à renforcer, que la notoriété de la Chambre est à développer et que l'environnement communicationnel est très achalandé, nous avons défini trois objectifs de communication :

- ❑ Positionner la Chambre et ses membres comme les partenaires privilégiés du public ;
- ❑ Valoriser l'apport de la Chambre et de ses membres relativement à la profession ;
- ❑ Créer un lien d'interdépendance entre la Chambre, ses membres et le public.

INTERDÉPENDANCE



FAVORISER UNE PLUS GRANDE
INTERDÉPENDANCE ENTRE LA CHAMBRE,
SES MEMBRES ET LE GRAND PUBLIC.

Cette vision de la communication se veut davantage inclusive. Elle touche autant les quelque 32 000 membres de la Chambre que le grand public. L'axe de communication retenu pour nos messages l'énonce clairement : « Bien entouré, on se sent toujours plus fort ! »

CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Dans l'objectif de positionner la Chambre et ses membres comme les partenaires privilégiés du public en matière de finances personnelles, la Chambre a produit une publicité télé audacieuse, qui a été diffusée au printemps et à l'automne. Le message véhiculé est que l'épargnant est plus solide, plus fort, lorsqu'il est bien entouré et conseillé par un ou des professionnels en finances personnelles membres de la Chambre. La question apparaissant à la fin de la publicité, à savoir « Votre conseiller est-il membre ? », incite les téléspectateurs à consulter le site Internet de la Chambre pour s'assurer que leurs conseillers sont bien membres de la Chambre.

MÉDIAS SOCIAUX

En mai dernier, la Chambre a annoncé, par le biais d'une édition spéciale électronique du magazine *Sécurité financière*, sa présence sur les sites de réseautage social Facebook et Twitter. Elle en a aussi profité pour lancer sa chaîne YouTube et son flux RSS. La Chambre souhaite ainsi s'inscrire dans un nouveau contexte de relation avec ses parties prenantes, utilisant ces plateformes comme des carrefours d'information et d'échange, et non seulement comme des outils de diffusion à sens unique.

PARTICIPATION À DES CONSULTATIONS

Au cours de l'année 2013, la Chambre a déposé deux mémoires dans le cadre de consultations menées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le 1^{er} mars, elle a rendu publique sa réponse au document de consultation concernant l'opportunité d'introduire un devoir statutaire d'agir au mieux des intérêts du client parmi les normes de conduite des courtiers et conseillers en valeurs mobilières du Canada. Puis, le 18 avril, elle a détaillé sa position à propos du *Document de discussion et de consultation 81-407 des ACVM: Les frais des organismes de placement collectif*.

Par ailleurs, l'Autorité des marchés financiers a publié, en septembre dernier, son rapport faisant suite à la consultation qu'elle a menée à propos du Fonds d'indemnisation des services financiers. À ce sujet, la Chambre avait déposé, en mars 2012, un mémoire dans lequel elle formulait sept principes pouvant répondre aux questions soulevées dans la consultation. Certaines des recommandations faites par l'Autorité se rapprochent de plusieurs positions de la Chambre :

- ❑ Maintenir un équilibre entre l'encadrement et l'indemnisation ;
- ❑ Responsabiliser l'épargnant sans déresponsabiliser le représentant ;
- ❑ Ne pas limiter la couverture du Fonds aux produits ou aux services que le représentant est autorisé à offrir ;
- ❑ Maintenir la spécificité québécoise à l'égard de l'indemnisation des consommateurs.

GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'issue des élections 2013 au conseil d'administration de la Chambre, trois représentants ont été élus en mai par les membres de la Chambre pour un mandat de trois ans : M. Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, M. André Di Vita et M. Marcel Martin, A.V.A., Pl. Fin. Par la suite, M. Dany Bergeron a été nommé président du conseil et M. André Di Vita a été nommé vice-président aux assurances. Notons que, au début de l'année 2014, M. Bergeron a quitté ses fonctions d'administrateur et de président du conseil. Il a été remplacé par M^{me} Lyne Gagné, MBA, qui occupait déjà les fonctions de première vice-présidente et de vice-présidente aux valeurs mobilières. Nous tenons à remercier M. Bergeron de son engagement exemplaire et de sa contribution à la mise en œuvre des orientations stratégiques 2012-2014.

La structure actuelle du conseil d'administration sera bientôt appelée à changer, puisque l'Assemblée nationale a adopté, en juin, la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier. En vertu de cette loi, la composition du conseil d'administration de la Chambre passera de onze à treize administrateurs. Sept administrateurs représenteront les divers champs de pratique des professionnels de l'industrie, un huitième sera élu à l'assemblée des membres, et cinq administrateurs indépendants seront nommés par le ministre des Finances du Québec, après recommandation du conseil d'administration.

Cette nouvelle représentation tient compte de la volonté de la Chambre de voir un conseil aux compétences complémentaires et plus indépendant. À cet effet, nous avons d'abord pris soin d'établir des critères d'indépendance qui pourraient nous orienter dans le choix des administrateurs indépendants et dans la définition des profils de compétences complémentaires pouvant enrichir l'expertise globale du conseil. Parmi les nombreuses conditions, nous avons déterminé qu'un administrateur indépendant devrait ne pas avoir d'idées préconçues, être capable d'agir dans l'intérêt de la Chambre et ne pas être en situation de conflit d'intérêts.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En décembre, le conseil d'administration a modifié son Règlement intérieur à la suite de la modification législative promulguée par le ministre des Finances et de l'Économie du Québec, M. Nicolas Marceau, en juin 2013. Après avoir fait l'objet d'une période de consultation de 30 jours, ce règlement a été approuvé par l'Autorité. Les principales modifications visent la nouvelle composition du conseil d'administration, incluant les conditions auxquelles doit satisfaire une personne pour pouvoir éventuellement faire partie des administrateurs indépendants et les règles concernant l'élection d'un administrateur issu des membres composant l'assemblée générale des membres de la Chambre.

MODERNISATION RÉGIONALE

Inspirée par sa mission d'assurer la protection du public et dans le contexte de la révision de sa structure de gouvernance, la Chambre avait engagé, en 2011, des discussions sur l'autonomie des sections régionales. Elle a ensuite mis sur pied, en 2012, un « comité de modernisation régionale ». Les discussions se sont poursuivies en 2013, notamment au sein d'un comité provisoire formé des présidents des sections. L'objectif était d'étudier des projections de financement des activités des sections dans l'hypothèse de leur existence légale distincte de la Chambre.

Ces discussions ont conclu à l'opportunité de la migration des sections vers une association dont elles sont les instigatrices. Ce projet trouvera sans aucun doute son aboutissement au cours de 2014. Nous croyons qu'en évoluant de façon autonome, les sections pourront mieux poursuivre leur rôle, qui consiste notamment à offrir des services aux membres et à favoriser le réseautage. Quant à la Chambre, sa structure de gouvernance reflètera pleinement son rôle d'encadrement de la profession.

ENCADREMENT DÉONTOLOGIQUE

En ce qui a trait à l'encadrement déontologique, la Direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle a reçu 501 demandes d'enquête et a ouvert 383 dossiers d'enquête en 2013. Les enquêtes ont mené au dépôt de 68 plaintes disciplinaires devant le comité de discipline, soit une de plus qu'en 2012. Ainsi, sur les quelque 32 000 membres de la Chambre, environ 0,2 % ont été traduits devant le comité de discipline en 2013.

AFFAIRES INTERNES

Sur le plan des affaires internes, nous avons poursuivi en 2013 le processus de refonte de notre application informatique. Rappelons que, par cette nouvelle application, nous souhaitons notamment maintenir l'intégrité et l'intégralité des données, rendre plus efficaces la gestion et la maintenance des accès aux utilisateurs, assurer l'accès à distance sécurisé au logiciel et nous doter d'un environnement de pointe intégré et évolutif.

En ce qui a trait à l'aspect financier, la Chambre a enregistré un surplus d'opérations de 1 156 408 \$ (incluant les sections régionales). Ce surplus est attribuable à des revenus de cotisation plus élevés que prévu et à un report de certaines dépenses. La hausse de cotisation annuelle des membres au 1^{er} janvier 2013 nous a permis de maintenir la qualité de nos services, de soutenir la croissance normale de nos opérations de protection du public et, surtout, de continuer la mise en œuvre de notre plan stratégique 2012-2014.

CONCLUSION

La Chambre a profité de la dernière année pour concrétiser des projets liés à son plan stratégique 2012-2014. Elle s'est aussi assurée d'offrir un meilleur encadrement en lançant son premier cours obligatoire en conformité. En développant nos activités sur un mode inclusif, nous rendons claire notre intention de donner assise à la confiance du public à l'égard de la profession, par l'intermédiaire des membres et du rôle de la Chambre envers ceux-ci. Cette ouverture relationnelle, qui est marquante pour la Chambre, l'engage dans une ère nouvelle.

Voilà entre autres pourquoi nous envisageons l'année 2014 avec enthousiasme. Au cours des prochains mois, nous mènerons à terme de nombreux chantiers lancés au cours des dernières années. Les initiatives annoncées dans le plan stratégique triennal 2012-2014 ont été mises en œuvre avec succès. Nous sommes fiers de voir l'aboutissement de nos projets et nous sommes prêts à commencer le travail de planification stratégique qui mènera au prochain plan triennal, qui couvrira les années 2015 à 2017.

REMERCIEMENTS

Pour mener à bien ce travail, nous pouvons compter sur une organisation solide et efficace. Nous tenons donc à saluer le travail accompli durant l'année par les membres du conseil d'administration, les membres des différents comités de la Chambre et ceux des sections régionales. Nous remercions également nos partenaires et l'ensemble du personnel de la Chambre pour leur engagement envers l'excellence et leur apport professionnel.



LYNE GAGNÉ
MBA
PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



LUC LABELLE, M.Sc., I.A.S.A.
PRÉSIDENT ET CHEF
DE LA DIRECTION



RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA DÉONTOLOGIE ET DE L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

M^e CAROLINE CHAMPAGNE, B.C.L., LL.B., MBA
SYNDIQUE

LE BUREAU DE LA SYNDIQUE A POUR FONCTION D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC EN VEILLANT À LA CONFORMITÉ DÉONTOLOGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DES REPRÉSENTANTS.

Il remplit ce mandat en enquêtant, de façon indépendante et confidentielle, à la suite de toute information selon laquelle un représentant aurait commis une infraction à une disposition de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, de la Loi sur les valeurs mobilières ou de l'un de leurs règlements.

Après avoir mené un processus d'enquête et d'analyse, la syndique choisit l'une des options qui s'offrent à elle: prendre une mesure administrative contre le représentant, déposer une plainte disciplinaire devant le comité de discipline ou fermer le dossier si, par exemple, la preuve est insuffisante ou non fondée ou si elle n'a pas la compétence juridique requise.

ENQUÊTES

En 2013, le bureau de la syndique a reçu 501 demandes d'enquête dont 76 % ont donné lieu à l'ouverture de dossiers d'enquête.

La majorité des 383 dossiers d'enquête ouverts en 2013, soit 70 % d'entre eux, concernaient la discipline de l'assurance, alors que 28 % portaient sur les valeurs mobilières et que 2 % touchaient à la fois à l'assurance et aux valeurs mobilières.

| Année | Dossiers d'enquête | Membres visés | Demandes d'enquête |
|-------|--------------------|---------------|--------------------|
| 2013 | 383 | 358 | 501 |
| 2012 | 485 | 453 | 671 |
| 2011 | 541 | 503 | 651 |
| 2010 | 594 | 534 | 652 |

SOURCE DES DOSSIERS D'ENQUÊTE

À l'instar des dernières années, les dossiers d'enquête concernant la discipline de l'assurance ont été ouverts, en 2013, à la demande des consommateurs et des gens de l'industrie dans des proportions semblables.

NOMBRE DE DOSSIERS D'ENQUÊTE EN ASSURANCE



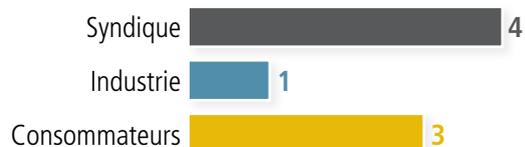
Les dossiers concernant les valeurs mobilières ont été principalement ouverts à la suite d'une demande d'enquête provenant des consommateurs ou à l'initiative de la syndique. Seul un faible pourcentage des dossiers a été ouvert à la demande des gens de l'industrie.

NOMBRE DE DOSSIERS D'ENQUÊTE EN VALEURS MOBILIÈRES



Enfin, les dossiers d'enquête touchant conjointement les produits d'assurance et les produits de valeurs mobilières ont pratiquement tous été ouverts à la demande de la syndique et des consommateurs.

NOMBRE DE DOSSIERS D'ENQUÊTE EN ASSURANCE ET EN VALEURS MOBILIÈRES



INFRACTIONS ALLÉGUÉES DANS LES DEMANDES D'ENQUÊTE

En ce qui concerne les infractions les plus souvent alléguées dans les demandes d'enquête en 2013, le non-respect de la procédure de remplacement et la communication d'information incomplète,

trompeuse ou mensongère ont été cités dans 50 % des demandes d'enquête. Il est à noter que ces deux infractions sont les plus fréquemment alléguées au cours des dernières années.

| Infractions alléguées | % (2013) | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------|------|------|------|
| Non-respect de la procédure de remplacement | 28 % | 108 | 108 | 147 | 155 |
| Communication d'information incomplète, trompeuse ou mensongère | 22 % | 83 | 115 | 90 | 109 |
| Falsification de documents ou contrefaçon de signatures | 7,3 % | 28 | 35 | 33 | 46 |
| Non-respect du mandat confié par le client | 7,4 % | 27 | 28 | 35 | 43 |
| Appropriation de fonds | 5,4 % | 21 | 22 | 19 | 50 |
| Conflit d'intérêts | 5,4 % | 21 | 18 | 18 | 50 |
| Exercice illégal | 4,4 % | 17 | 18 | 35 | 40 |
| Proposition ou transaction à l'insu du consommateur, opération sans l'autorisation du client | 4,1 % | 16 | 31 | 19 | 0 |
| Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur | 3,9 % | 15 | 21 | 9 | 13 |
| Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers | 3,7 % | 14 | 18 | 26 | 28 |

DÉCISIONS DU BUREAU DE LA SYNDIQUE

En 2013, le bureau de la syndique a rendu 437 décisions réparties comme suit :

| | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Imposition de mesures administratives (mises en garde, engagements volontaires et avis verbaux) | 141 | 177 | 215 | 202 |
| Fermeture de dossier en raison de l'insuffisance de la preuve ou de l'absence de fondement de la demande | 127 | 175 | 167 | 199 |
| Autres décisions (absence ou transfert de juridiction, double emploi accepté ou refusé, enquête ou discipline suspendue, retrait de l'industrie, fermeture sous la foi de l'engagement volontaire ou de la décision disciplinaire, convocation, décès, choix de l'exercice) | 82 | 141 | 143 | 212 |
| Plaintes disciplinaires | 87 | 92 | 67 | 81 |
| | 437 | 585 | 592 | 694 |

Ainsi, 228 des 437 décisions rendues par la syndique (soit 52 %) ont mené à des mesures administratives (32 %) ou à des procédures disciplinaires (20 %) contre les représentants concernés. En 2012, 269 des décisions de la syndique (soit 46 %) avaient nécessité de telles mesures, alors que ce nombre était de 282 (soit 48 %) en 2011. Le pourcentage de décisions de la syndique ayant mené à des dossiers disciplinaires est passé de 16 % à 20 % de 2012 à 2013.

Par ailleurs, lorsque le bureau de la syndique prend la décision de fermer un dossier après avoir mené son enquête, la personne qui a réclamé la tenue de l'enquête peut demander au comité de révision de l'Autorité des marchés financiers de formuler un avis sur cette décision. En 2013, 10 demandes d'avis ont été adressées à ce comité, lequel a maintenu toutes les décisions de la syndique.

REMERCIEMENTS

Je remercie tous les employés de la Direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle pour leur travail remarquable et leur grand dévouement à la protection du public. Je désire aussi souligner l'importance de l'appui que le bureau de la syndique reçoit de la direction de la Chambre dans l'accomplissement de son mandat.



M^e CAROLINE CHAMPAGNE,
B.C.L., LL.B., MBA
SYNDIQUE



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

M^e FRANÇOIS FOLOT
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

LA FONCTION DU COMITÉ DE DISCIPLINE S'INSCRIT DANS LE CADRE DES RESPONSABILITÉS DE LA CHAMBRE DE PROTÉGER LE PUBLIC. ELLE S'EXERCE PAR LE CONTRÔLE DÉONTOLOGIQUE DE L'ACTIVITÉ DES MEMBRES.

Le comité de discipline est saisi de toute plainte disciplinaire écrite formulée contre un représentant, que celle-ci provienne de la syndique ou de toute autre personne. Il se compose de trois membres, soit :

- une des personnes suivantes :
le président ou le vice-président (tous deux nommés par le ministre des Finances) ou l'un des présidents suppléants (nommés par le président) ;
- deux membres (nommés par le conseil d'administration de la Chambre) issus de la même discipline ou catégorie d'inscription et du même secteur de commercialisation que le représentant en cause.

COMITÉ DE DISCIPLINE

(AU 31 DÉCEMBRE 2013)

M^e FRANÇOIS FOLOT,
PRÉSIDENT

M^e JEAN-MARC CLÉMENT,
VICE-PRÉSIDENT

M^e SYLVAIN GÉNÉREUX,
PRÉSIDENT SUPPLÉANT

M^e JANINE KEAN,
PRÉSIDENTE SUPPLÉANTE

MEMBRES

(AU 31 DÉCEMBRE 2013)

GAÉTAN ALBERT,
A.V.C.

JOHANNE ALLARD

ROBERT ARCHAMBAULT,
A.V.A.

GISÈLE BALTHAZARD,
A.V.A.

SYLVAIN BEAUSÉJOUR,
A.V.C.

SERGE BÉLANGER,
A.V.C.

LISE BENOIT,
A.V.A., PL. FIN.

BENOIT BERGERON,
A.V.A., PL. FIN.

JEAN-MICHEL BERGOT

MARC BINETTE,
PL. FIN.

DANIEL BISSONNETTE,
PL. FIN.

CLÉMENT BLAIS

LOUIS GEORGES BOILY,
PL. FIN.

ERIC BOLDUC

PHILIPPE BOUCHARD,
PL. FIN.

RENÉE BOUCHER

DENIS BROWN

MARCEL CABANA

GABRIEL CARRIÈRE,
PL. FIN.

ROBERT CHAMBERLAND,
A.V.A.

RICHARD CHARETTE

DYAN CHEVRIER,
A.V.A., PL. FIN.

ANDRÉ CHICOINE,
A.V.C.

ALAIN CÔTÉ,
A.V.C., PL. FIN.

STÉPHANE CÔTÉ,
A.V.C.

SUZANNE CÔTÉ,
PL. FIN.

PIERRE DÉCARIE

JACQUES DENIS,
A.V.A., PL. FIN.

SHIRTAZ DHANJI,
A.V.A., PL. FIN.

JEAN DION,
A.V.A.

SILVIE DI PIETRO

ARMAND ÉTHIER,
A.V.C.

FRANÇOIS FAUCHER,
PL. FIN.

YVON FORTIN,
A.V.A., PL. FIN.

MARC GAGNON,
A.V.C., PL. FIN.

CLAUDE GAUTHIER

NADINE GAUVIN,
PL. FIN.

MICHEL GENDRON

LOUIS GIGUÈRE,
A.V.C.

RICHARD GILBERT,
A.V.A.

BENOÎT GUILBAULT

PATRICK HAUSSMANN,
A.V.C.

CLÉMENT HUDON,
PL. FIN.

NORMAND JOLY,
PL. FIN.

GUY JULIEN,
A.V.C.

SYLVAIN JUTRAS,
A.V.C., PL. FIN.

BGILLES LACROIX,
A.V.C., PL. FIN.

SERGE LAFRENIÈRE,
PL. FIN.

JASMIN LAPOINTE

FRANÇOIS LAPORTE

MAX-HARRY LAREDO

GÉRARD LESSARD

ALLEN F. MACKENZIE

DENIS MARCIL

PIERRE MASSON,
A.V.A., PL. FIN.

JEAN MÉNARD,
A.V.C.

ANDRÉ NOREAU

GILLES PELLERIN,
PL. FIN.

FRANCINE POULIN-GARCEAU

MONIQUE PUECH

JACQUES RACETTE

GINETTE RACINE,
A.V.C.

LOUIS ROULEAU,
A.V.A., PL. FIN.

JOHN RUGGIERI,
A.V.A., PL. FIN.

MARC SAULNIER

FRÉDÉRIK SCHEIDLER

BRUNO THERRIEN,
PL. FIN.

ANTONIO TIBERIO

FELICE TORRE,
A.V.A., PL. FIN.

CLAUDE TRUDEL,
A.V.A.

RÉAL VEILLEUX,
A.V.A., PL. FIN.

NACERA ZERGANE

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Le processus disciplinaire se déroule habituellement comme suit :

1. À la suite d'une enquête, la syndique (ou toute autre personne) dépose une plainte écrite auprès du comité.
2. Le secrétaire du comité signifie la plainte au représentant concerné.
3. Le représentant comparaît par écrit pour déclarer ou non sa culpabilité à l'égard du ou des chefs d'accusation contenus à la plainte.
4. Si le représentant enregistre un plaidoyer de culpabilité, le comité tient généralement une seule audition tant sur la culpabilité que sur la sanction.
5. Si le représentant enregistre un plaidoyer de non-culpabilité, le comité tient une audition pour entendre la preuve des parties.
6. Lors de cette audition, la syndique a le fardeau d'établir, selon les règles de preuve applicables, la culpabilité du représentant.
7. Au terme de l'audition et de son délibéré, le comité consigne sa décision par écrit et y expose ses motifs.
8. Si le représentant est reconnu coupable, une audition subséquente a lieu afin de déterminer la ou les sanctions appropriées.
9. Le comité peut imposer une ou plusieurs des sanctions prévues au Code des professions et à la Loi sur la distribution de produits et services financiers :
 - ❑ la réprimande ;
 - ❑ une amende variant de 2 000 \$ à 50 000 \$ pour chaque chef d'accusation ;
 - ❑ la radiation temporaire ou permanente du représentant ;
 - ❑ la suspension du certificat et de l'inscription ;
 - ❑ l'obligation de remettre une somme d'argent appartenant aux clients.
10. Le comité peut également condamner le représentant au paiement des déboursés et ordonner la publication de la décision dans un journal circulant dans la localité où le représentant a son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession.
11. La décision du comité peut aussi comporter une recommandation au conseil d'administration de la Chambre d'obliger le représentant à compléter avec succès un stage ou un cours de formation.
12. Enfin, la décision rendue par le comité peut faire l'objet d'un appel devant la Cour du Québec dans les 30 jours suivant la date où elle a été rendue.

BILAN DE L'ANNÉE 2013

LES PLAINTES

En 2013, le comité de discipline a reçu 68 plaintes comportant au total 414 chefs d'accusation. L'ensemble de ces plaintes a été déposé par la syndique. Cinq de ces plaintes étaient accompagnées d'une requête en radiation provisoire qui a dû être entendue

d'urgence, soit dans les dix jours suivant sa signification au représentant. L'année précédente, six plaintes étaient accompagnées d'une telle requête.

PROPORTION DES PLAINTES PAR DOMAINE (VALEURS MOBILIÈRES, ASSURANCE DE PERSONNES OU COMBINAISON DES DEUX)

| Année | Nombre de plaintes | Valeurs mobilières | Assurance de personnes | Valeurs mobilières et assurance de personnes |
|-------|--------------------|--------------------|------------------------|----------------------------------------------|
| 2013 | 68 | 19 % | 60 % | 21 % |
| 2012 | 67 | 30 % | 52 % | 18 % |
| 2011 | 57 | 28 % | 40 % | 32 % |
| 2010 | 57 | 51 % | 39 % | 9 % |
| 2009 | 41 | 29 % | 34 % | 37 % |

LES AUDITIONS

Le comité de discipline a tenu 122 journées d'audition en 2013. De ce nombre, 96 ont eu lieu à Montréal, 11 à Québec, 7 à Thetford Mines, 5 à Laval, 1 à Gatineau, 1 à Trois-Rivières

et 1 à Saint-Hyacinthe. Il est à noter que neuf journées ont été nécessaires pour l'audition de cinq requêtes en radiation provisoires.

RÉPARTITION DES JOURNÉES D'AUDITION SELON LE TYPE D'AUDITION

| Types d'auditions | Nombre de journées d'audition | | | | |
|------------------------------------------------------|-------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 |
| Auditions sur culpabilité | 55 | 48 | 68 | 67 | 52 |
| Auditions sur culpabilité et sanction | 39 | 24 | 33 | 22 | 22 |
| Auditions sur sanction | 17 | 29 | 19 | 26 | 24 |
| Auditions de requêtes en radiation provisoire | 9 | 6 | 2 | 6 | 14 |
| Auditions de moyens préliminaires ou interlocutoires | 2 | 6 | 7 | 12 | 12 |
| Total | 122 | 113 | 129 | 133 | 124 |

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES

En 2013, le comité de discipline s'est prononcé sur un total de 438 chefs d'accusation. Après examen et audition, il a maintenu 414 chefs d'accusation. Les autres chefs ont été rejetés ou ont fait l'objet d'un retrait de la part de la partie plaignante.

Dans le domaine des valeurs mobilières, le manquement disciplinaire le plus souvent évoqué, en nombre de chefs d'accusation,

relevait de la vente de produits et de l'offre de services financiers alors que le représentant n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification. Dans le domaine de l'assurance de personnes, le manquement le plus fréquent concernait l'absence d'analyse de besoins financiers ou le défaut d'avoir une connaissance complète des faits avant de formuler une recommandation à son client.

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES EN VALEURS MOBILIÈRES

| Manquements disciplinaires | Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| a vendu ou a offert des services financiers alors qu'il n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification | 6 |
| s'est approprié des fonds à des fins personnelles ou n'a pas remis à un assureur ou à une institution financière les sommes perçues pour ceux-ci | 4 |
| a contrefait des signatures | 4 |
| a fait défaut d'exercer ses activités avec intégrité ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente | 3 |
| a contrefait des documents | 3 |
| s'est placé en situation de conflit d'intérêts | 3 |
| n'a pas établi ou a omis de mettre à jour le profil d'investisseur du client ou a proposé un placement qui ne correspond pas à la situation financière du client ou aux objectifs d'investissement | 2 |
| a conseillé une ou des transactions contraires aux intérêts du client | 2 |
| a fait défaut d'agir de façon responsable, avec compétence ou professionnalisme | 2 |
| a fait signer au client des documents en blanc | 1 |
| a transmis de l'information ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères ou a fait de fausses représentations | 1 |
| a établi le profil d'investisseur de manière erronée | 1 |
| a effectué une opération sans l'autorisation du client | 1 |
| a dénigré, dévalorisé ou discrédité un autre représentant ou a fait des commentaires faux, inexacts ou incomplets à l'égard d'un représentant ou d'un cabinet | 1 |

Total

| Chefs retenus | Chefs retirés | Chefs rejetés | Sanctions ou ordonnances | Total des amendes |
|---------------|---------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 32 | 0 | 0 | 1 amende 31 radiations temporaires | 3 000 \$ |
| 18 | 0 | 0 | 2 radiations temporaires 16 radiations permanentes | 0 \$ |
| 7 | 0 | 0 | 7 radiations temporaires | 0 \$ |
| 5 | 0 | 0 | 1 amende 3 radiations temporaires 1 radiation permanente | 4 000 \$ |
| 4 | 0 | 0 | 2 radiations temporaires 2 radiations permanentes | 0 \$ |
| 3 | 0 | 0 | 1 amende 2 radiations temporaires | 2 000 \$ |
| 4 | 0 | 0 | 2 amendes 2 réprimandes | 10 000 \$ |
| 3 | 0 | 0 | 2 amendes 1 réprimande | 9 000 \$ |
| 2 | 0 | 7 | 2 amendes | 6 000 \$ |
| 5 | 0 | 0 | 5 radiations temporaires | 0 \$ |
| 1 | 0 | 0 | 1 amende | 2 000 \$ |
| 1 | 0 | 0 | 1 amende | 4 000 \$ |
| 1 | 0 | 0 | 1 radiation temporaire | 0 \$ |
| 1 | 1 | 0 | 1 amende | 2 000 \$ |
| 87 | 1 | 7 | 12 amendes 53 radiations temporaires 19 radiations permanentes 3 réprimandes | 42 000 \$ |

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES EN ASSURANCE DE PERSONNES

| Manquements disciplinaires | Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| n'a pas procédé à l'analyse de besoins financiers du client ou a fait défaut d'avoir une connaissance complète des faits avant de formuler une recommandation à son client | 9 |
| a transmis de l'information ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères ou a fait de fausses représentations | 8 |
| s'est placé en situation de conflit d'intérêts | 6 |
| a fourni de faux renseignements à l'assureur lors de la souscription | 5 |
| a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client | 5 |
| a effectué une opération sans l'autorisation du client | 4 |
| a signé à titre de conseiller sans avoir agi à ce titre | 4 |
| a contrefait des signatures | 4 |
| a témoigné de la signature d'un assuré hors sa présence | 4 |
| a fait signer au client des documents en blanc | 3 |
| a conseillé une ou des transactions contraires aux intérêts du client | 3 |
| a fait défaut de répondre aux demandes du bureau de la syndique ou de collaborer à l'enquête ou a entravé le travail d'un enquêteur | 3 |
| a versé ou s'est engagé à verser à une personne qui n'est pas un représentant une rémunération ou un autre avantage ou a convenu d'un mode de paiement différent que celui prévu au contrat | 2 |
| a soumis une proposition ou a effectué une transaction à l'insu de l'assuré ou l'a fait pour une personne fictive ou un tiers | 2 |
| a contrefait des documents | 2 |

| Chefs retenus | Chefs retirés | Chefs rejetés | Sanctions ou ordonnances | Total des amendes |
|---------------|---------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 26 | 0 | 0 | 8 amendes 12 radiations temporaires 6 réprimandes 1 cours de formation** | 31 500 \$ |
| 25 | 1 | 1 | 12 amendes* 14 radiations temporaires* 6 réprimandes 1 cours de formation** | 32 000 \$ |
| 5 | 0 | 1 | 2 amendes 2 radiations temporaires 1 réprimande | 15 000 \$ |
| 25 | 0 | 0 | 2 amendes 21 radiations temporaires 2 réprimandes | 9 000 \$ |
| 22 | 0 | 0 | 3 amendes* 21 radiations temporaires* 1 réprimande | 6 000 \$ |
| 23 | 0 | 2 | 3 amendes* 22 radiations temporaires* | 9 000 \$ |
| 20 | 0 | 0 | 2 amendes 16 radiations temporaires 2 réprimandes | 9 000 \$ |
| 10 | 0 | 0 | 10 radiations temporaires | 0 \$ |
| 10 | 0 | 0 | 2 amendes 5 radiations temporaires 3 réprimandes | 10 000 \$ |
| 10 | 0 | 0 | 1 amende 9 radiations temporaires | 6 000 \$ |
| 8 | 0 | 2 | 1 amende 5 radiations temporaires 2 réprimandes | 5 000 \$ |
| 6 | 0 | 0 | 6 radiations temporaires | 0 \$ |
| 9 | 0 | 0 | 1 amende 8 radiations temporaires | 2 000 \$ |
| 6 | 0 | 0 | 6 radiations temporaires | 0 \$ |
| 5 | 0 | 0 | 5 radiations temporaires | 0 \$ |

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES EN ASSURANCE DE PERSONNES (SUITE)

| Manquements disciplinaires | Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| s'est approprié des fonds à des fins personnelles ou n'a pas remis à un assureur ou à une institution financière les sommes perçues pour ceux-ci | 2 |
| n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client ou a agi sans mandat | 2 |
| a partagé ses commissions de façon non autorisée | 1 |
| a reçu un paiement en son nom propre alors que la loi l'interdit | 1 |
| a fait défaut d'agir de façon responsable, avec compétence ou professionnalisme | 1 |
| n'a pas assuré la confidentialité des renseignements personnels du client | 1 |
| a fait défaut d'exercer ses activités avec intégrité ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente | 1 |
| a soumis une proposition d'assurance en utilisant le code d'un cabinet n'étant plus inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers | 1 |
| a fait défaut de divulguer dans la proposition d'assurance l'intention de remplacer une police existante | 1 |
| n'a pas favorisé le maintien en vigueur d'une police d'assurance | 1 |
| a fait défaut de divulguer les rémunérations reçues pour la vente des produits lorsque des émoluments sont exigés au client | 1 |
| a communiqué avec le demandeur d'enquête ou avec un témoin assigné pour le plaignant | 1 |

Total

| Chefs retenus | Chefs retirés | Chefs rejetés | Sanctions ou ordonnances | Total des amendes |
|---------------|---------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 2 | 0 | 0 | 1 radiation temporaire 1 radiation permanente 1 ordonnance de remboursement** | 0 \$ |
| 1 | 0 | 1 | 1 radiation temporaire | 0 \$ |
| 8 | 0 | 0 | 8 radiations temporaires | 0 \$ |
| 8 | 0 | 0 | 8 amendes | 16 000 \$ |
| 2 | 0 | 0 | 2 radiations temporaires | 0 \$ |
| 1 | 0 | 0 | 1 radiation temporaire 1 cours de formation ** | 0 \$ |
| 1 | 0 | 0 | 1 amende | 5 000 \$ |
| 1 | 0 | 0 | 1 amende | 5 000 \$ |
| 1 | 0 | 0 | 1 amende | 2 000 \$ |
| 1 | 0 | 0 | 1 amende | 2 500 \$ |
| 1 | 0 | 0 | 1 amende | 2 500 \$ |
| 0 | 1 | 0 | s.o. | s.o. |
| 237 | 2 | 7 | 50 amendes 175 radiations temporaires 1 radiation permanente 23 réprimandes 3 cours de formation 1 ordonnance de remboursement | 167 500 \$ |

* Il est à noter que le comité a parfois imposé plus d'une sanction pour un même chef d'accusation.

** Il est à noter que l'imposition d'un cours de formation ou d'une ordonnance de remboursement n'est pas reliée à un chef d'accusation en particulier.

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES EN ASSURANCE DE PERSONNES ET EN VALEURS MOBILIÈRES

| Manquements disciplinaires | Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| s'est placé en situation de conflit d'intérêts | 6 |
| a contrefait des signatures | 5 |
| a vendu ou a offert des services financiers alors qu'il n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification | 4 |
| a fait signer au client des documents en blanc | 2 |
| s'est approprié des fonds à des fins personnelles ou n'a pas remis à un assureur ou à une institution financière les sommes perçues pour ceux-ci | 2 |
| a contrefait des documents | 2 |
| a effectué une opération sans l'autorisation du client | 1 |
| a témoigné de la signature d'un client hors sa présence | 1 |
| n'a pas établi ou a omis de mettre à jour le profil d'investisseur du client ou a proposé un placement qui ne correspond pas à la situation financière du client ou aux objectifs d'investissement | 1 |
| n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client ou a agi sans mandat | 1 |
| Total | |

| Chefs retenus | Chefs retirés | Chefs rejetés | Sanctions ou ordonnances | Total des amendes |
|---------------|---------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 20 | 1 | 2 | 10 amendes* 10 radiations temporaires 5 radiations permanentes* | 31 500 \$ |
| 19 | 1 | 0 | 19 radiations temporaires | 0 \$ |
| 17 | 3 | 0 | 17 radiations temporaires | 0 \$ |
| 7 | 0 | 0 | 7 radiations temporaires | 0 \$ |
| 6 | 0 | 0 | 2 radiations temporaires 4 radiations permanentes | 0 \$ |
| 3 | 0 | 0 | 3 radiations temporaires | 0 \$ |
| 12 | 0 | 0 | 1 amende* 12 radiations temporaires* | 2 000 \$ |
| 3 | 0 | 0 | 3 amendes | 15 000 \$ |
| 2 | 0 | 0 | 1 amende 1 réprimande | 5 000 \$ |
| 1 | 0 | 0 | 1 amende | 2 000 \$ |
| 90 | 5 | 2 | 16 amendes 70 radiations temporaires 9 radiations permanentes 1 réprimande | 55 500 \$ |

* Il est à noter que le comité a parfois imposé plus d'une sanction pour un même chef d'accusation.

LES DÉCISIONS

En 2013, le comité de discipline a rendu 79 décisions.

TYPES DE DÉCISIONS RENDUES

| Types de décisions | Nombre de décisions | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 |
| Décisions sur culpabilité | 13 | 25 | 13 | 26 | 24 |
| Décisions sur culpabilité et sanction | 42 | 32 | 36 | 24 | 27 |
| Décisions sur sanction | 15 | 18 | 18 | 26 | 19 |
| Décisions sur requête en radiation provisoire | 5 | 7 | 2 | 6 | 8 |
| Autres décisions, notamment sur des questions préliminaires ou interlocutoires | 4 | 4 | 6 | 11 | 7 |
| Total | 79 | 86 | 75 | 93 | 85 |

LES SANCTIONS

Les sanctions imposées par le comité de discipline ont pour objectif d'assurer la protection du public. Sans être punitives, elles doivent revêtir un caractère de dissuasion et d'exemplarité. Pour déterminer les sanctions justes et appropriées, les membres du comité tiennent compte de plusieurs facteurs objectifs et subjectifs, notamment : la gravité objective de l'infraction, le préjudice subi par les consommateurs, l'atteinte à l'intégrité et à la dignité de la profession, l'expérience et les antécédents disciplinaires du représentant ainsi que le risque de récidive. La loi prévoit

d'ailleurs expressément que, lors de l'imposition d'amendes, le préjudice causé aux clients et les avantages tirés de l'infraction doivent être pris en compte par le comité.

En 2013, 57 décisions prononçant des sanctions ont été rendues, comparativement à 50 en 2012, à 54 en 2011, à 50 en 2010 et à 46 en 2009. Les sanctions de radiation ont touché 42 représentants : 37 ont été radiés temporairement pour une période variant d'un mois à dix ans et 5 ont été radiés de façon permanente.

AMENDES ET SANCTIONS DE RADIATION IMPOSÉES PAR DOMAINE

| | Valeurs mobilières | | Assurance | | Assurance et valeurs mobilières | | Total | |
|-------------------------|--------------------|-----------|------------|------------|---------------------------------|-----------|------------|------------|
| | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 |
| Total des amendes | 42 000 \$ | 52 000 \$ | 167 500 \$ | 218 000 \$ | 55 500 \$ | 42 250 \$ | 265 000 \$ | 312 250 \$ |
| Radiations temporaires* | 70 | 44 | 175 | 92 | 53 | 45 | 298 | 181 |
| Radiations permanentes* | 19 | 10 | 1 | 50 | 9 | 15 | 29 | 75 |

* Plusieurs radiations peuvent se cumuler pour un même représentant.

REMERCIEMENTS

En terminant, je me dois de souligner l'importante contribution de M^e Jean-Marc Clément, vice-président, de M^e Janine Kean et de M^e Sylvain Généreux, présidents suppléants, et de l'équipe du secrétariat à la bonne marche des activités de notre comité; leur précieuse collaboration a permis à celui-ci de s'acquitter efficacement et avec diligence de la tâche que lui a attribuée le législateur.

Enfin, je tiens à remercier les membres pour leur apport inestimable et nécessaire aux travaux du comité. Leur implication, leur dévouement, leur disponibilité et leur professionnalisme ont permis de confirmer la valeur d'un régime disciplinaire fondé sur l'intelligence et l'appréciation des pairs.



M^e FRANÇOIS FOLOT
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE



RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

LOUISE CHARETTE, M.Sc., ASC
RESPONSABLE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE EN 2013 ONT PORTÉ PRINCIPALEMENT SUR LES COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE, SUR L'AUTOÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE MODE D'ÉLECTION DU NOUVEL ADMINISTRATEUR QUI SERA ÉLU LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE.

La revue des comités du conseil a donné lieu à la recommandation de bonifier le mandat du comité de réglementation en y ajoutant notamment un volet de vigie et de suivi des tendances dans les changements réglementaires et à celle de mettre fin au comité de la relève après le constat que les travaux de ce comité étaient devenus opérationnels au fil du temps. Finalement, nous avons aussi considéré opportun d'ajouter un volet au mandat du comité de nomination, soit celui de répertorier les compétences détenues par les administrateurs élus qui siègent actuellement au conseil d'administration.

Notre comité a poursuivi la réflexion sur le mandat que lui avait confié le conseil d'administration à l'effet de développer et de proposer un concept d'autoévaluation, un exercice qui relève des bonnes pratiques de gouvernance. Le projet de questionnaire d'autoévaluation préparé par notre comité a été adopté par le conseil d'administration en décembre et le conseil attend les résultats de cet exercice avec l'objectif de procéder à l'autoévaluation annuelle du conseil à compter du printemps 2014.

Les travaux de notre comité ont aussi porté sur le mode d'élection de l'administrateur qui sera élu pour la première fois lors de l'assemblée générale des membres de la Chambre de juin 2014.

En conclusion, je remercie les membres du comité de gouvernance de leur apport à nos travaux et à nos discussions, et plus particulièrement M^{me} Jocelyne Vézina, à qui j'ai succédé en juin 2013 à la tête de ce comité. Je remercie également toutes les personnes, tant de la permanence que des autres instances de la Chambre, qui ont travaillé avec nous tout au long de l'année.



LOUISE CHARETTE,
M.Sc., ASC
RESPONSABLE DU COMITÉ
DE GOUVERNANCE

2013-2014

LOUISE CHARETTE, M.Sc., ASC, RESPONSABLE

LARRY ELMAN, B.A., MCA

STÉPHANE ROUSSEAU, LL.M., S.J.D.

JOCELYNE VÉZINA, A.V.C., PL. FIN., ASC

PIERRE ROCHELEAU,
B.A., REPRÉSENTANT DES SECTIONS

DANY BERGERON,
B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, INVITÉ

ANDRÉ DI VITA, INVITÉ

LYNE GAGNÉ, MBA, INVITÉE

2012-2013

JOCELYNE VÉZINA, A.V.C., PL. FIN., ASC, RESPONSABLE

LOUISE CHARETTE, M.Sc., ASC

SHIRLEY MARQUIS, A.V.C., PL. FIN., MBA

ALAIN C. ROY, A.V.C.

PIERRE ROCHELEAU,
B.A., REPRÉSENTANT DES SECTIONS

DANY BERGERON,
B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, INVITÉ

LYNE GAGNÉ, MBA, INVITÉE

MARTINE MERCIER, INVITÉE



RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

MICHEL MAHEU,
RESPONSABLE DU COMITÉ DE LA FORMATION
ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

AU COURS DE L'ANNÉE 2013, LE COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL S'EST PENCHÉ SUR LA MISE À JOUR DES PROFILS DE COMPÉTENCES RELATIFS AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE.

Le comité a entrepris des travaux pour les disciplines du courtage en épargne collective et du courtage en plans de bourses d'études. Pour ce qui est des disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes, cet exercice est prévu pour 2014.

Dans l'objectif de responsabiliser les membres de la Chambre quant au respect du Règlement sur la formation continue obligatoire et de décourager les retardataires, le comité a recommandé au conseil d'administration de rappeler aux membres l'importance de mettre à jour leur dossier UFC avant

le 30 novembre 2013; d'imposer des frais de traitement de 25 \$ aux représentants qui ne respectent pas leurs obligations de formation continue au 30 novembre d'une année de fin de période de référence et qui souhaitent régulariser leur dossier; et d'imposer des frais de saisie additionnels de 25 \$ aux représentants qui, après le 30 novembre d'une année de fin de période de référence, requièrent les services de la Chambre pour la saisie informatique de leurs attestations de présence valables.

En conclusion, je tiens à remercier les membres du comité de la formation et du développement professionnel pour leur contribution aux discussions qui ont eu cours durant l'année. Je remercie également M^{me} Shirley Marquis, que j'ai remplacée à la tête de ce comité.



MICHEL MAHEU,
RESPONSABLE DU COMITÉ
DE LA FORMATION ET DU
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

2013-2014

MICHEL MAHEU, RESPONSABLE
NICOLE GAURON, MBA, PL. FIN.
ANNIE LACHANCE
MARTINE MERCIER
DANY BERGERON,
B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, INVITÉ
ANDRÉ DI VITA, INVITÉ
LYNE GAGNÉ, MBA, INVITÉE

2012-2013

SHIRLEY MARQUIS,
A.V.C., PL. FIN., MBA, RESPONSABLE
NICOLE GAURON, MBA, PL. FIN.
ANNIE LACHANCE
MICHEL MAHEU
SYLVAIN CROFT,
A.V.C., REPRÉSENTANT DES SECTIONS
DANY BERGERON,
B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, INVITÉ
LYNE GAGNÉ, MBA, INVITÉE
MARTINE MERCIER, INVITÉE



RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGLEMENTATION

STÉPHANE ROUSSEAU, LL.B., LL.M., S.J.D.
RESPONSABLE DU COMITÉ DE RÉGLEMENTATION

À TITRE DE RESPONSABLE DU COMITÉ DE RÉGLEMENTATION, J'AI LE PLAISIR DE VOUS PRÉSENTER LE COMPTE RENDU DE NOS ACTIVITÉS DE LA DERNIÈRE ANNÉE. CELLES-CI SE SONT CONCENTRÉES SUR LA RÉVISION DU MANDAT DU COMITÉ DE RÉGLEMENTATION ET LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (LE « RÈGLEMENT INTÉRIEUR »).

Le comité de réglementation a analysé les réflexions du comité de gouvernance quant à son avenir et sa contribution à la mission de la Chambre. Il a recommandé d'étendre le mandat du comité de réglementation en y ajoutant un volet de vigie des tendances réglementaires et un volet de suivi de la mise en œuvre de la réglementation du secteur de la distribution de produits et services financiers. Le comité a aussi proposé de modifier le nom du comité de réglementation pour celui de comité de vigie réglementaire, et ce, afin de mieux faire refléter l'ensemble de son mandat.

Le comité de réglementation a recommandé au conseil d'administration d'adopter les modifications proposées au Règlement intérieur. Celles-ci reflètent le fait que le nombre d'administrateurs de la Chambre est passé de onze à treize et que le nombre d'administrateurs indépendants est passé de deux à cinq. De plus, les modifications officialisent le poste d'administrateur élu par le collègue électoral lors de l'assemblée générale annuelle de la Chambre.

Le comité a aussi proposé au conseil d'administration, d'une part, de réviser la réglementation en vigueur afin de s'assurer qu'elle permet de gérer adéquatement les conflits d'intérêts pouvant affecter les

administrateurs et, d'autre part, de procéder à une réflexion quant à la participation de ces derniers aux assemblées générales annuelles des membres de la Chambre. Finalement, le comité de réglementation a proposé une révision des critères d'éligibilité des administrateurs élus à la lumière de la nouvelle gouvernance de la Chambre.

En conclusion, je remercie les membres du comité de réglementation de leur contribution aux discussions. Je remercie plus particulièrement M^{me} Louise Charette, que j'ai remplacée à titre de responsable.



STÉPHANE ROUSSEAU,
LL.B., LL.M., S.J.D.
RESPONSABLE DU COMITÉ
DE RÉGLEMENTATION

2013-2014

STÉPHANE ROUSSEAU,
LL.B., LL.M., S.J.D., RESPONSABLE

LOUISE CHARETTE, M.Sc., ASC

DANIEL GUILLEMETTE, A.V.C.

MAXIME GAUTHIER, LL.B.

LOUIS-ROGER VALIQUETTE,
REPRÉSENTANT DES SECTIONS

DANY BERGERON,
B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, INVITÉ

ANDRÉ DI VITA, INVITÉ

LYNE GAGNÉ, MBA, INVITÉE

2012-2013

LOUISE CHARETTE, M.Sc., ASC, RESPONSABLE

MICHEL MAHEU

JOCELYNE VÉZINA, A.V.C., PL. FIN., ASC

LOUIS-ROGER VALIQUETTE,
REPRÉSENTANT DES SECTIONS

DANY BERGERON,
B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, INVITÉ

LYNE GAGNÉ, MBA, INVITÉE

MARTINE MERCIER, INVITÉE



RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION

LYNE GAGNÉ, MBA

PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'EST AVEC PLAISIR QUE JE VOUS PRÉSENTE LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION, LEQUEL A PRINCIPALEMENT LE MANDAT DE FORMULER DES RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR DES ASPECTS LIÉS À LA NOMINATION DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS ET DES MEMBRES DES COMITÉS.

Notre mandat s'inscrit tout particulièrement dans le contexte de la nouvelle structure de gouvernance de la Chambre, qui comptera à compter de 2014 trois nouveaux postes d'administrateurs indépendants, pour un total de cinq, tous nommés par le ministre des Finances sur recommandation de la Chambre.

Lors de sa première réunion, notre comité a élaboré et recommandé les critères d'indépendance qui doivent guider le choix des administrateurs indépendants. Nous avons considéré notamment qu'un candidat indépendant devait être en mesure d'agir dans l'intérêt de la Chambre et ne pas être en situation de conflit d'intérêts.

Par la suite, nous avons établi les profils de compétences recherchés chez les candidats aux postes d'administrateurs indépendants et avons recommandé des compétences selon trois niveaux de priorité. En sus de ces compétences, nous avons déterminé différentes qualités personnelles et comportementales qu'il serait souhaitable de retrouver chez ces candidats.

Au terme de ces travaux, le processus de recrutement des administrateurs indépendants a pu être lancé avant la fin de l'année de façon à atteindre l'objectif de recommander des candidats au ministre en mars 2014.

En terminant, je remercie les membres du comité de nomination de leur apport à la mise en route de ce nouveau groupe de réflexion. Leur présence a enrichi les discussions et a contribué à donner une bonne direction aux activités du comité. Je tiens aussi à remercier M. Dany Bergeron pour le travail qu'il a accompli en tant que responsable du comité de nomination jusqu'au 1^{er} mars 2013.



LYNE GAGNÉ,
MBA
RESPONSABLE DU COMITÉ
DE NOMINATION

2013-2014

LYNE GAGNÉ, MBA, RESPONSABLE

DANY BERGERON,
B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI

NICOLE GAURON, MBA, PL. FIN.

MICHEL MAHEU

STÉPHANE ROUSSEAU, LL.B., LL.M., S.J.D.

ANDRÉ DI VITA



RAPPORT DU COMITÉ DES SECTIONS

SIMON LOUBIER, *A.V.C.*
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES SECTIONS

À TITRE DE PRÉSIDENT DU COMITÉ DES SECTIONS, J'AI LE PLAISIR DE VOUS SOUMETTRE LE RÉSUMÉ DES QUATRE RENCONTRES QUE NOUS AVONS TENUES AU COURS DE L'ANNÉE 2013.

Nous avons accueilli de nouveaux présidents de section: M. Marcel Cabana a été élu président de la section Haute-Yamaska, et M. Sylvain Gagné a été élu président de la section Québec, avant d'être remplacé par M. Yannick Forgues.

Notre mandat principal est de contribuer à la professionnalisation des membres de la Chambre en offrant des activités de formation en salle dans chacune de nos régions. À ce titre, je suis heureux de souligner qu'en 2013, les sections ont tenu 242 activités de formation, lesquelles ont enregistré 10 095 présences.

En 2013, après une période de réflexion et d'analyse, un comité formé de présidents de section a été mis sur pied pour planifier et négocier avec la Chambre la migration complète des sections régionales vers une nouvelle association, la Corporation des professionnels en services financiers (CDPSF).

Les sections ont continué de soutenir Fibrose kystique Québec en organisant plusieurs activités de financement. Au cours du mandat 2012-2013, les présidents ont amassé environ 30 000\$ pour la Marche des présidents 2013, qui a eu lieu le 5 juin à Québec, lors du Rendez-vous des dirigeants en section.

En terminant, je remercie les présidents de section, les membres des bureaux de direction et leurs délégués de leur travail soutenu. Je remercie également les membres de la Chambre qui nous ont aidés à organiser des activités de financement de même que les présidents de section dont le mandat a pris fin en 2013, M^{mes} Lise Benoit et Emilie Readman. Je tiens aussi à remercier M. Yves Guillot, président d'honneur de la campagne fibrose kystique 2012-2013, ainsi que son successeur, M. Gaétan Simard, de leur excellent travail et de leur engagement envers cette cause. Enfin, au nom de tous les présidents de section, je remercie spécialement M. Mario Grégoire de son implication et de la compétence qu'il a montrée durant son mandat de consultant principal dans le cadre de l'élaboration du plan de mise en place de la future association.

SIMON LOUBIER,
A.V.C.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DES SECTIONS



PRÉSIDENTS DES SECTIONS

LORRAINE BEAUMIER, *B.A., C.A.A.S., PL. FIN.*
SECTION ESTRIE

DIANE BERTRAND, *PL. FIN.*
SECTION LAURENTIDES

MARCEL CABANA
SECTION HAUTE-YAMASKA

SYLVAIN CROFT, *A.V.C.*
SECTION BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-LES-ÎLES

CLÉMENCE DIONNE
SECTION SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CHRISTIAN EMOND
SECTION ABITIBI-EST

YANNICK FORGUES, *PL. FIN.*
SECTION QUÉBEC

MARIO GRÉGOIRE
SECTION LAVAL

YVES GUILLOT, *B.A., A.V.C.*
SECTION OUTAOUAIS

SYLVIE LAROUCHE, *A.V.C., PL. FIN.*
SECTION LANAUDIÈRE

PIERRE LE BLANC
SECTION DRUMMOND-ARTHABASKA

SIMON LOUBIER, *A.V.C.*
SECTION BEAUCE-AMIANTE

GAÉTAN MELOCHE, *A.V.C.*
SECTION SUD-OUEST DU QUÉBEC

JOSÉE MICHAUD
SECTION MANICOUAGAN

GILLES PELLERIN, *PL. FIN.*
SECTION RIVIÈRE-DU-LOUP

PIERRE ROCHELEAU
SECTION GRANDE-MAURICIE

GAÉTAN SIMARD
SECTION DUPLESSIS

GAÉTAN TREMBLAY
SECTION ROUYN-NORANDA

LOUIS-ROGER VALIQUETTE
SECTION RICHELIEU-LONGUEUIL

CHRISTIANE VAN BOLHUIS, *B.A.A., G.R.P.*
SECTION MONTRÉAL



RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET FINANCES

NICOLE GAURON, MBA, Pl. Fin.

RESPONSABLE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET FINANCES

LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE A CLOS SON EXERCICE FINANCIER 2013 AVEC UN EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE 1 156 408 \$ (EN TENANT COMPTE DE L'EXERCICE DES SECTIONS RÉGIONALES). ELLE A POURSUIVI LA RÉALISATION DE SON PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL 2012-2014, EN LIEN AVEC SA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC.

Comme le détaillent les états financiers complets présentés aux pages suivantes, les revenus de la Chambre ont augmenté de 7,2 % par rapport à 2012, pour s'établir à 11 996 357 \$. Les charges ont augmenté de 6,7 % et se chiffrent à 10 839 949 \$.

La croissance des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus de cotisation. La cotisation annuelle des membres est passée de 275 \$ en 2012 à 285 \$ en 2013. De plus, l'augmentation des ventes de formation à distance qu'a entraînée la fin de période de référence a également contribué à l'augmentation des produits.

La hausse des charges s'explique par des dépenses supplémentaires en lien avec le plan triennal 2012-2014. La Chambre a néanmoins poursuivi sa gestion serrée des charges courantes en 2013.

Par ailleurs, le comité a analysé le projet de budget 2014 de la Chambre ainsi que celui de chacune des sections régionales et a recommandé leur adoption au conseil d'administration. Il a aussi recommandé au conseil d'administration de mandater la firme KPMG pour effectuer l'audit externe de la Chambre pour les exercices financiers 2013, 2014 et 2015.

Sur le plan organisationnel, nous avons procédé à la mise à jour de certaines politiques financières, soit :

- ❑ la Politique sur les dépôts d'argent, paiements et comptes bancaires ;
- ❑ la Politique de gestion financière des bureaux de direction des sections.

Dans le but d'assurer une saine gestion des risques financiers, un audit sur des processus d'audit spécifiés portant sur les dépenses de procureurs a été réalisé en 2013.

En conclusion, je remercie les membres du comité de vérification et finances et le personnel de la Chambre de leur collaboration exemplaire, qui favorise l'atteinte de nos objectifs financiers. Je tiens aussi à souligner le travail effectué par Louise Charette, qui a assumé la responsabilité de ce comité jusqu'en juin 2013.



NICOLÉ GAURON,
MBA, PL. FIN.
RESPONSABLE DU COMITÉ
DE VÉRIFICATION ET FINANCES

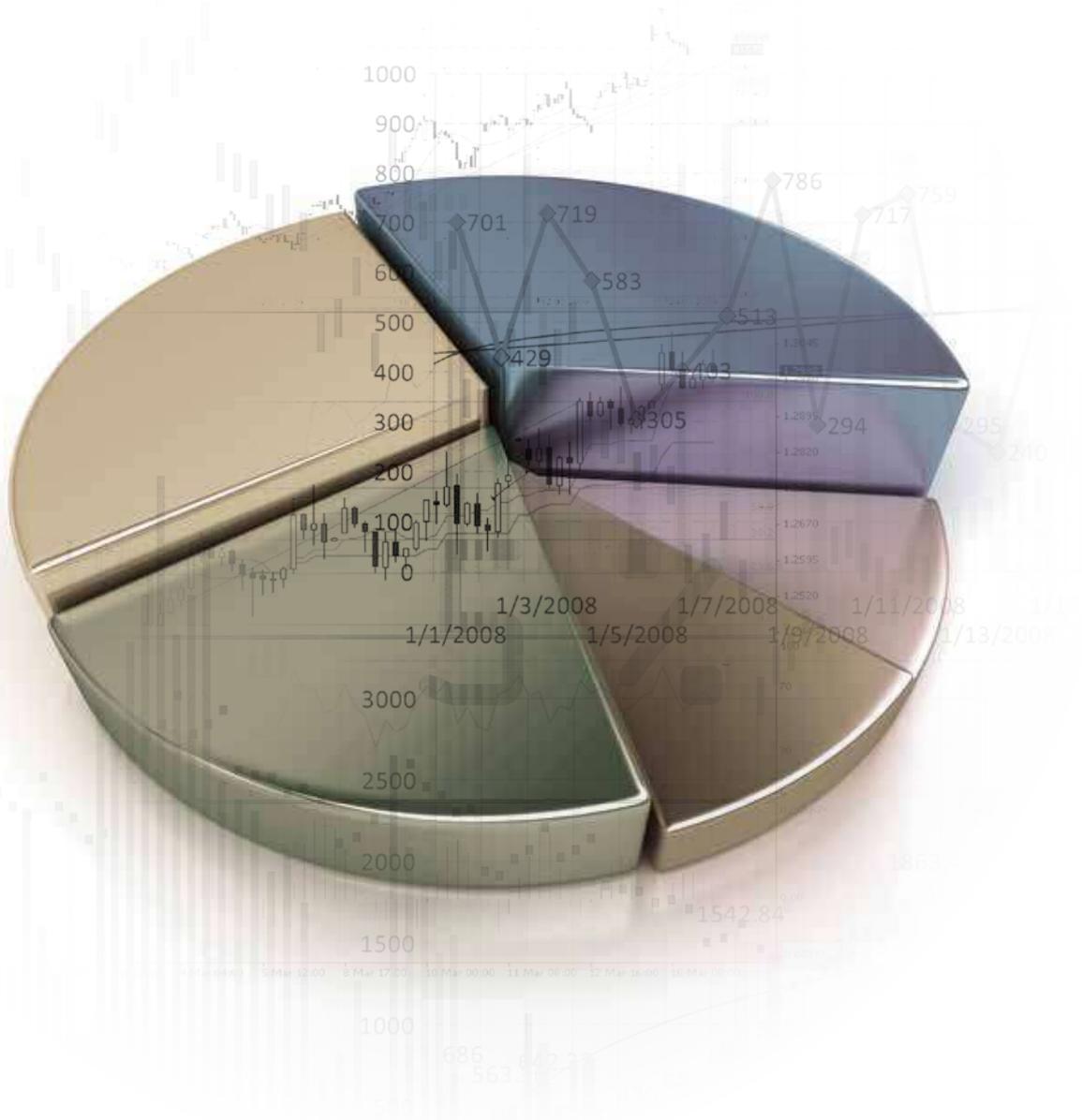
2013-2014

NICOLE GAURON,
MBA, PL. FIN., RESPONSABLE
MARCEL MARTIN, A.V.A., PL. FIN.
MARTINE MERCIER
NDANGBANY MABOLIA
PIERRE LE BLANC,
REPRÉSENTANT DES SECTIONS
DANY BERGERON,
B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, INVITÉ
ANDRÉ DI VITA, INVITÉ
LYNE GAGNÉ, MBA, INVITÉE

2012-2013

LOUISE CHARETTE, M. Sc., ASC, RESPONSABLE
NICOLE GAURON, MBA, PL. FIN.
NDANGBANY MABOLIA
STÉPHANE ROCHON,
B. COMM., A.V.A., PL. FIN., ADM. A., C.A.A.S., ASC
PIERRE LE BLANC, REPRÉSENTANT DES SECTIONS
DANY BERGERON,
B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, INVITÉ
LYNE GAGNÉ, MBA, INVITÉE
MARTINE MERCIER, INVITÉE

ÉTATS FINANCIERS



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE
DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre de la sécurité financière qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre de la sécurité financière au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG A. K. S. / S. E. N. C. R. L.

Le 14 mars 2014
Montréal, Canada

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012

| | Chambre \$ | Sections de la Chambre \$ | 2013 Total \$ | Chambre \$ | Sections de la Chambre \$ | 2012 Total \$ |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|---------------------|---------------|---------------------------------|---------------------|
| ACTIF | | | | | | |
| Actif à court terme | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 192 795 | 232 538 | 4 425 333 | 3 346 600 | 258 036 | 3 604 636 |
| Cotisations à recevoir des représentants | 47 650 | – | 47 650 | 27 206 | – | 27 206 |
| Autres débiteurs (note 2) | 461 071 | 2 779 | 463 850 | 609 629 | 9 311 | 618 940 |
| Frais imputables au prochain exercice | 111 071 | 608 | 111 679 | 151 609 | 1 188 | 152 797 |
| | 4 812 587 | 235 925 | 5 048 512 | 4 135 044 | 268 535 | 4 403 579 |
| Immobilisations (notes 3 et 6) | 1 821 986 | – | 1 821 986 | 1 062 734 | – | 1 062 734 |
| | 6 634 573 | 235 925 | 6 870 498 | 5 197 778 | 268 535 | 5 466 313 |
| PASSIF ET ACTIFS NETS | | | | | | |
| Passif à court terme | | | | | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 4) | 1 225 824 | 5 531 | 1 231 355 | 876 937 | 19 270 | 896 207 |
| Soldes interfonds | 10 056 | (10 056) | – | 26 537 | (26 537) | – |
| | 1 235 880 | (4 525) | 1 231 355 | 903 474 | (7 267) | 896 207 |
| Avantages incitatifs relatifs au bail (note 5) | 269 384 | – | 269 384 | 356 755 | – | 356 755 |
| Actifs nets | | | | | | |
| Investis en immobilisations corporelles | 1 821 986 | – | 1 821 986 | 1 062 734 | – | 1 062 734 |
| Non affectés | 2 395 323 | 240 450 | 2 635 773 | 2 839 789 | 275 802 | 3 115 591 |
| Grevés d'une affectation d'origine interne (note 6) | 912 000 | – | 912 000 | 35 026 | – | 35 026 |
| | 5 129 309 | 240 450 | 5 369 759 | 3 937 549 | 275 802 | 4 213 351 |
| Engagements (note 7) Événement postérieur à la date de bilan (note 8) | | | | | | |
| | 6 634 573 | 235 925 | 6 870 498 | 5 197 778 | 268 535 | 5 466 313 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Lyne Gagné, MBA
PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Nicole Gauron, MBA, Pl. Fin.
RESPONSABLE DU COMITÉ
DE VÉRIFICATION ET FINANCES

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012

| | Chambre \$ | Sections de la Chambre \$ | 2013 Total \$ | Chambre \$ | Sections de la Chambre \$ | 2012 Total \$ |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|---------------------|---------------|---------------------------------|---------------------|
| Produits | | | | | | |
| Cotisations | 9 672 595 | – | 9 672 595 | 9 157 986 | – | 9 157 986 |
| Formation | 1 487 971 | 296 230 | 1 784 201 | 1 012 297 | 418 197 | 1 430 494 |
| Greffe | 340 274 | – | 340 274 | 420 679 | – | 420 679 |
| Intérêts | 94 037 | 147 | 94 184 | 83 984 | 162 | 84 146 |
| Vérification préventive | – | – | – | 120 | – | 120 |
| Activités de réseautage | – | 5 765 | 5 765 | – | 3 806 | 3 806 |
| Autres | – | 7 050 | 7 050 | – | 20 900 | 20 900 |
| Publicité | 92 288 | – | 92 288 | 71 917 | – | 71 917 |
| | 11 687 165 | 309 192 | 11 996 357 | 10 746 983 | 443 065 | 11 190 048 |
| Charges | | | | | | |
| Salaires et charges sociales | 4 531 407 | – | 4 531 407 | 4 173 815 | – | 4 173 815 |
| Procureur du syndic | 1 008 266 | – | 1 008 266 | 1 013 830 | – | 1 013 830 |
| Comité de discipline | 921 530 | – | 921 530 | 874 314 | – | 874 314 |
| Services professionnels externes | 703 532 | 45 177 | 748 709 | 482 621 | 37 768 | 520 389 |
| Formation | 170 337 | 282 787 | 453 124 | 53 309 | 359 433 | 412 742 |
| Redevances pour sections | 117 538 | (117 538) | – | 118 038 | (118 038) | – |
| Soutien à la formation | 15 181 | (5 291) | 9 890 | 20 288 | (15 389) | 4 899 |
| Autres charges liées aux sections | 119 810 | – | 119 810 | 157 093 | – | 157 093 |
| Loyer et électricité (note 5) | 351 490 | – | 351 490 | 336 792 | – | 336 792 |
| Frais de gestion | 190 360 | – | 190 360 | 188 103 | – | 188 103 |
| Amortissement des immobilisations (notes 3 ⁹ et ¹⁰) | 219 218 | – | 219 218 | 139 274 | – | 139 274 |
| Frais de déplacement | 139 792 | 11 004 | 150 796 | 67 731 | 10 279 | 78 010 |
| Publications | 174 958 | – | 174 958 | 181 769 | – | 181 769 |
| Allocations | 83 757 | – | 83 757 | 81 781 | – | 81 781 |
| Jetons des administrateurs et autres membres | 147 121 | – | 147 121 | 129 359 | – | 129 359 |
| Télécommunications et informatique | 168 602 | 6 100 | 174 702 | 230 452 | 3 513 | 233 965 |
| Fournitures de bureau et de papeterie | 79 474 | 2 877 | 82 351 | 90 917 | 1 151 | 92 068 |
| Créances irrécouvrables | 99 893 | – | 99 893 | 15 127 | – | 15 127 |
| Poste et messagerie | 34 169 | 2 235 | 36 404 | 65 985 | 2 331 | 68 316 |
| Assurance | 127 294 | – | 127 294 | 135 912 | – | 135 912 |
| Publicité et promotion | 740 099 | 56 463 | 796 562 | 547 030 | 49 459 | 596 489 |
| Communications | 131 997 | – | 131 997 | 98 305 | – | 98 305 |
| Frais de réunion | – | 32 541 | 32 541 | – | 28 932 | 28 932 |
| Location de matériel de bureau | 46 394 | – | 46 394 | 39 770 | – | 39 770 |
| Frais de formation du personnel | 40 782 | – | 40 782 | 49 623 | – | 49 623 |
| Taxes et permis | 54 622 | – | 54 622 | 53 420 | – | 53 420 |
| Frais bancaires et financiers | 71 892 | 9 459 | 81 351 | 32 197 | 10 756 | 42 953 |
| Entretien et réparations | 5 890 | – | 5 890 | 5 545 | – | 5 545 |
| Activités de réseautage | – | 8 632 | 8 632 | – | 8 191 | 8 191 |
| Dons | – | 10 098 | 10 098 | – | 14 263 | 14 263 |
| Radiation d'actifs liés au projet informatique en cours | – | – | – | 388 308 | – | 388 308 |
| | 10 495 405 | 344 544 | 10 839 949 | 9 770 708 | 392 649 | 10 163 357 |
| Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) | 1 191 760 | (35 352) | 1 156 408 | 976 275 | 50 416 | 1 026 691 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012

| | Chambre | | | Sections de la Chambre | | | Total 2013 | Chambre | Sections de la Chambre | Total 2012 |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------|---------------------|-----------------------------|--------------|-----------|------------|---------|------------------------|------------|
| | Investis en immobilisations | Non affectés | Affectation interne | Investis en immobilisations | Non affectés | | | | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| Solde au début de l'exercice | 1 062 734 | 2 839 789 | 35 026 | – | 275 802 | 4 213 351 | 2 961 274 | 225 386 | 3 186 660 | |
| Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges | (263 114) ⁱ⁾ | 1 454 874 | – | – | (35 352) | 1 156 408 | 976 275 | 50 416 | 1 026 691 | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels | 1 022 366 | (1 022 366) | – | – | – | – | – | – | – | |
| Affectation d'origine interne (note 6) | – | (876 974) | 876 974 | – | – | – | – | – | – | |
| | 1 821 986 | 2 395 323 | 912 000 | – | 240 450 | 5 369 759 | 3 937 549 | 275 802 | 4 213 351 | |

i) Représente l'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012

| | 2013 \$ | 2012 \$ |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Provenance (affectation) de la trésorerie | | |
| Exploitation | | |
| Excédent des produits sur les charges | 1 156 408 | 1 026 691 |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 202 946 | 174 628 |
| Amortissement des actifs incorporels | 60 168 | 8 542 |
| Amortissement de l'avantage incitatif lié aux améliorations locatives (note 5) | (43 896) | (43 896) |
| Amortissement de l'avantage incitatif lié au loyer (note 5) | (43 475) | (40 933) |
| Radiation d'actifs liés au projet informatique en cours | - | 388 308 |
| | 1 332 151 | 1 513 340 |
| Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation | | |
| Placements temporaires | - | 1 013 652 |
| Cotisations à recevoir des représentants | (20 444) | 27 258 |
| Autres débiteurs | 155 090 | (175 191) |
| Frais imputables au prochain exercice | 41 118 | (135) |
| Créditeurs et charges à payer | 249 691 | 45 380 |
| Revenus reportés | - | (3 320) |
| | 425 455 | 907 644 |
| Investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (213 862) | (117 255) |
| Acquisition d'actifs incorporels | (723 047) | (459 264) |
| | (936 909) | (576 519) |
| Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 820 697 | 1 844 465 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | 3 604 636 | 1 760 171 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | 4 425 333 | 3 604 636 |
| La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de : | | |
| Encaisse | 602 529 | 582 007 |
| Placements - certificats de placement garanti et marché monétaire | 3 822 804 | 3 022 629 |
| Information supplémentaire relative aux flux de trésorerie : | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles impayées à la fin de l'exercice | 9 752 | - |
| Acquisitions d'actifs incorporels impayés à la fin de l'exercice | 97 089 | 21 384 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2013

La Chambre de la sécurité financière, qui inclut la Chambre et ses sections (la « Chambre »), est un organisme institué et reconnu à titre d'organisme d'autoréglementation par la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, auquel s'appliquent les dispositions du titre III de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q. c. A-33.2.

La Chambre a comme mission d'assurer la protection du public en veillant à la discipline, à la formation continue ainsi qu'à la déontologie professionnelle de ses membres. Ses membres exercent dans les cinq disciplines suivantes : l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, la planification financière, le courtage en épargne collective et le courtage en plans de bourses d'études.

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« OSBL ») présentées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada - *Comptabilité*. Voici les principales méthodes comptables de la Chambre :

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à court terme qui sont très liquides et dont les échéances initiales sont inférieures à trois mois.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties sur la durée de vie estimative des immobilisations ou sur la durée du bail, selon le cas. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de la Chambre, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes, les périodes et les taux suivants :

| Élément d'actif | Méthode | Période/taux |
|-------------------------|-----------|---------------|
| Matériel informatique | Linéaire | 36 mois |
| Mobilier et équipement | Dégressif | 20 % |
| Améliorations locatives | Linéaire | Durée du bail |

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

c) Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent le projet informatique en cours et les coûts liés au développement de la formation continue obligatoire pour les membres. Les frais liés aux activités de recherche sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais liés aux activités de développement sont capitalisés s'ils satisfont aux critères de capitalisation, notamment si la Chambre peut démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre, sa capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, la disponibilité de ressources pour achever le développement de l'actif incorporel, sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'actif incorporel au cours de son développement et sa capacité à démontrer que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs probables. L'amortissement des coûts liés au développement de la formation continue obligatoire est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. L'amortissement du projet informatique en cours débutera lorsqu'il sera prêt à être utilisé.

d) Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs à un bail reçus par la Chambre sont amortis selon la méthode linéaire sur le moindre de la durée de vie utile de l'actif et de la durée du bail. Ils sont comptabilisés comme avantages incitatifs reportés et portés en diminution de la charge de loyer et de l'amortissement des améliorations locatives.

e) Constatation des produits

L'Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Ces cotisations sont comptabilisées sur une base d'exercice. Les montants perçus et non perçus pour la période suivant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Chambre n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Chambre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou au montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la Chambre ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée

des flux de trésorerie attendus, le prix que la Chambre pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment l'évaluation des débiteurs et la valeur comptable des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

2. AUTRES DÉBITEURS

| | 2013 | 2012 |
|------------------------------------|----------|----------|
| | \$ | \$ |
| Chambre | | |
| Débiteurs | 394 722 | 486 061 |
| Provision pour créances douteuses | (19 299) | (38 940) |
| Taxes à la consommation à recevoir | 85 648 | 162 508 |
| | 461 071 | 609 629 |
| Sections | | |
| Débiteurs | 670 | 5 941 |
| Taxes à la consommation à recevoir | 2 109 | 3 370 |
| | 2 779 | 9 311 |
| | 463 850 | 618 940 |

3. IMMOBILISATIONS

i) Immobilisations corporelles

| | 2013 | | |
|-------------------------|--------------|----------------------|------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| | Prix coûtant | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| Chambre | | | |
| Matériel informatique | 2 592 322 | 2 466 494 | 125 828 |
| Mobilier et équipement | 568 772 | 438 026 | 130 746 |
| Améliorations locatives | 929 528 | 583 348 | 346 180 |
| Sections | | | |
| Matériel informatique | 1 782 | 1 782 | – |
| | 4 092 404 | 3 489 650 | 602 754 |

| | 2012 | | |
|-------------------------|--------------|----------------------|------------------------|
| | Prix coûtant | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| Chambre | | | |
| Matériel informatique | 2 513 886 | 2 390 104 | 123 782 |
| Mobilier et équipement | 496 013 | 416 326 | 79 687 |
| Améliorations locatives | 857 109 | 478 492 | 378 617 |
| Sections | | | |
| Matériel informatique | 1 782 | 1 782 | – |
| | 3 868 790 | 3 286 704 | 582 086 |

La dépense d'amortissement des immobilisations corporelles s'est élevée à 202 946 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (174 628 \$ en 2012).

ii) Actifs incorporels

| | 2013 | | |
|------------------------------|--------------|----------------------|------------------------|
| | Prix coûtant | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| Projet informatique en cours | 853 990 | – | 853 990 |
| Développement professionnel | 433 952 | 68 710 | 365 242 |
| | 1 287 942 | 68 710 | 1 219 232 |

| | 2012 | | |
|------------------------------|--------------|----------------------|------------------------|
| | Prix coûtant | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| Projet informatique en cours | 480 648 | – | 480 648 |
| Développement professionnel | 8 542 | 8 542 | – |
| | 489 190 | 8 542 | 480 648 |

La dépense d'amortissement des actifs incorporels s'est élevée à 60 168 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (8 542 \$ en 2012).

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

| | 2013 | 2012 |
|---------------------------------|-----------|---------|
| | \$ | \$ |
| Chambre | | |
| Fournisseurs et frais à payer | 874 043 | 632 564 |
| Salaires et vacances à payer | 339 642 | 237 133 |
| Taxes à la consommation à payer | 12 139 | 7 240 |
| | 1 225 824 | 876 937 |
| Sections | | |
| Fournisseurs et frais à payer | 4 468 | 16 998 |
| Taxes à la consommation à payer | 1 063 | 2 272 |
| | 5 531 | 19 270 |
| | 1 231 355 | 896 207 |

5. AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL

En 2006, des avantages incitatifs relatifs au bail ont été accordés à la Chambre, incluant des mois de loyer gratuit, le remboursement des coûts liés aux améliorations locatives ainsi qu'une allocation de déménagement.

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont amortis sur la durée du bail venant à terme en 2017. Au cours de l'exercice, 43 475 \$ (40 933 \$ en 2012) ont été amortis à l'encontre de la charge de loyer et 43 896 \$ (43 896 \$ en 2012) à l'encontre de l'amortissement des améliorations locatives.

6. ACTIFS NETS GREVÉS D'UNE AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En 2007, le conseil d'administration a approuvé l'affectation d'un montant de 70 000 \$ afin de pourvoir à de futures activités liées au développement de la relève au sein des instances de la Chambre. Ce montant a été affecté par virement de l'actif net non affecté. La Chambre ne peut

pas utiliser à d'autres fins ce montant grevé d'une affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Le 1^{er} mars 2013, le conseil d'administration a résolu d'abolir le comité de la relève. Suite à l'abolition du comité de relève, le 14 mars 2014, le conseil d'administration a approuvé le transfert, rétroactivement au 31 décembre 2013, du solde de 35 016 \$ d'affectation d'origine interne vers l'actif net non affecté. En 2013, un montant de néant (11 526 \$ en 2012) a été engagé pour des activités liées au développement de la relève.

Le 14 mars 2014, le conseil d'administration a approuvé l'affectation de 912 000 \$, par virement de l'actif net non affecté, rétroactivement au 31 décembre 2013. Ce montant permettra de compléter le projet informatique en cours. La Chambre ne peut pas utiliser à d'autres fins ce montant grevé d'une affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

7. ENGAGEMENTS

La Chambre s'est engagée jusqu'en 2017, en vertu de contrats de location-exploitation, à verser des loyers totaux de 1 454 972 \$ pour la location des lieux occupés par ses bureaux ainsi que 16 995 \$ pour du matériel de bureau.

Les loyers minimaux s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

| | \$ |
|------|---------|
| 2014 | 474 445 |
| 2015 | 479 476 |
| 2016 | 478 196 |
| 2017 | 39 850 |

8. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE BILAN

Dans la réorganisation de sa gouvernance et suite à des discussions menées en 2012 et 2013, un comité mandaté par le conseil d'administration de la Chambre a conclu une entente de principe verbale le 27 février 2014 visant la migration des sections de la Chambre vers une association autonome, actuellement en cours de constitution. L'entente porte sur les modalités financières et non financières de cette migration. Certaines étapes décisionnelles restent à venir au cours des prochains mois. La transaction devrait se conclure au cours de l'année 2014.

9. RISQUES FINANCIERS

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. La Chambre est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. La Chambre évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui sont jugés irrécouvrables.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Chambre ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Chambre gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Chambre prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2012.



PRIX EXCELLENCE

LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE A TENU EN 2013 LA SIXIÈME ÉDITION DE SES PRIX EXCELLENCE, DONT LE BUT EST DE VALORISER ET MARQUER PUBLIQUEMENT L'EXCELLENCE DANS LA PRATIQUE DES PROFESSIONNELS DES SERVICES FINANCIERS.

- ❑ Le **Prix d'Excellence** a pour objectif de souligner la contribution remarquable d'un membre qui, par ses réalisations professionnelles, est un exemple et une inspiration pour ses pairs. Ce prix a été décerné à M^{me} Sophie Babeux.
- ❑ Le **Prix Carrière** vise à souligner l'ensemble d'un parcours professionnel. Il est décerné à un membre de la Chambre qui, au terme d'une carrière bien remplie et empreinte de réalisations professionnelles marquantes, a démontré un niveau de compétence des plus élevés et a contribué au rayonnement de la profession dans son environnement. Ce prix a été remis à M. Jacques Chabot.
- ❑ Le **Prix de la Relève** a été remis à M. Guillaume Parent, un jeune représentant ayant démontré une grande aptitude dans ses débuts professionnels.

La Chambre a aussi procédé à la remise des deux prix suivants :

- ❑ Le **Prix pour l'activité de formation la plus appréciée** a été décerné au Centre québécois de formation en fiscalité (CQFF), qui offre l'activité de formation ayant obtenu le plus haut taux de satisfaction selon des sondages d'appréciation effectués auprès de nos membres.



M^{me} SOPHIE BABEUX



M. JACQUES CHABOT



M. GUILLAUME PARENT

- ❑ La **bourse d'études de 1000 \$** a été remise à M. Gabriel Bouchard, un étudiant inscrit à sa dernière année d'études dans un programme collégial menant à la profession.

LE JURY DE SÉLECTION ÉTAIT PRÉSIDÉ PAR :

- ❑ M. Robert Frances, président et chef de la direction du Groupe financier Peak et président 2007-2008 de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC).



DEVANT : M^{me} MARIE-CLAUDE BEAULIEU, M. ROBERT FRANCES ET M. DANY BERGERON.
DERRIÈRE : M. SERGE THERRIEN, M^{me} DANA ADES-LANDY, M. LUC LABELLE ET M. CLAUDE BÉLAND.

LES AUTRES MEMBRES DU JURY ÉTAIENT :

- ❑ M^{me} Dana Ades-Landy, MBA, vice-présidente régionale, Québec et Est de l'Ontario, services aux entreprises, Banque Scotia, présidente du conseil d'administration de l'Association des femmes en finance du Québec (AFFQ) et présidente du comité consultatif de John Molson School of Business (JMSB);
- ❑ M^{me} Marie-Claude Beaulieu, Ph.D., directeur du Département de finance, assurance et immobilier et titulaire de la Chaire RBC en innovations financières de l'Université Laval;
- ❑ M. Claude Béland, Ad. E., président du Mouvement Desjardins de 1987 à 2000, président du Groupe international de recherche en éthique financière et fiduciaire (GIREF) et président du Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Québec (MDCQ);
- ❑ M. Serge Therrien, président et éditeur du *Journal de l'assurance*;
- ❑ M. Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, alors président du conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière;
- ❑ M. Luc Labelle, M.Sc., IAS.A., président et chef de la direction de la Chambre de la sécurité financière.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DIFFUSION DE L'INFORMATION

Conformément aux exigences de la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Chambre a diffusé sur son site Internet les documents exigés par ce règlement.

ACCÈS AUX DOCUMENTS

La Chambre a reçu et traité six demandes d'accès à des documents ou à des renseignements personnels au cours de l'année 2013. Le tableau suivant présente de façon détaillée le traitement des demandes reçues.

| | |
|--------------------------------------|---|
| Demandes acceptées en totalité | 1 |
| Demandes partiellement acceptées | 4 |
| Demandes refusées | 1 |
| Documents non détenus par la Chambre | 0 |

Le délai de réponse moyen à ces demandes a été de 14 jours. Les principaux motifs de refus total ou partiel ont concerné le caractère confidentiel des renseignements personnels contenus dans un document ou des documents faisant partie d'un dossier d'enquête (art. 28, 59, 87 et 88). Aucune décision de la Chambre n'a fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information. Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable visant à faciliter l'exercice du droit d'accès par une personne handicapée.

ACTIVITÉS CONCERNANT L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Chambre accorde une grande importance à la protection des renseignements personnels détenus dans le cadre de ses activités. À cet égard, chaque nouvel employé est rencontré afin d'être sensibilisé aux obligations de la Chambre en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi qu'à l'utilisation et au traitement sécuritaire des informations auxquelles il a accès dans le cadre de ses fonctions. De plus, au cours de l'année 2013, une formation ayant pour objectif de rappeler l'importance de la protection des renseignements personnels ainsi que les mesures à prendre pour assurer cette protection a été dispensée dans plusieurs départements. Cet exercice se poursuivra au cours de la prochaine année afin que tous les employés suivent cette formation.

Le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ne s'est pas réuni au cours de l'année.

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

| | |
|--------------------|-----|
| Dany Bergeron | 5/5 |
| Louise Charette | 5/5 |
| André Di Vita | 3/3 |
| Lyne Gagné | 4/5 |
| Nicole Gauron | 5/5 |
| Daniel Guillemette | 5/5 |
| Michel Maheu | 4/5 |
| Shirley Marquis | 1/2 |
| Marcel Martin | 3/3 |
| Martine Mercier | 5/5 |
| Stéphane Rochon | 2/2 |
| Stéphane Rousseau | 5/5 |
| Jocelyne Vézina | 4/5 |

* En 2013, le conseil d'administration a tenu cinq réunions. La présence des administrateurs varie selon le nombre de réunions qui se sont déroulées au cours de leur mandat respectif.

TITRES A.V.C. ET A.V.A. ET DÉSIGNATION C.A.A.S.

Par son Règlement sur les titres d'assureur-vie certifié et d'assureur-vie agréé, la Chambre décerne exclusivement les titres professionnels A.V.C. et A.V.A., qui constituent les degrés les plus élevés de la profession de conseiller en sécurité financière.

La désignation professionnelle de conseiller agréé en avantages sociaux (C.A.A.S.) est également une propriété exclusive de la Chambre et est comparable au titre nord-américain de *Certified Employee Benefit Specialist* (CEBS).

Ces titres et cette désignation sont des gages d'expertise et de notoriété et ne peuvent être obtenus que par la réussite d'un programme universitaire de haut calibre. Le programme menant aux titres A.V.C. et A.V.A. met un accent particulier sur la planification successorale et fiscale, sur la retraite des particuliers ainsi que sur les produits d'assurance et financiers destinés aux entreprises. Il permet également d'acquérir des connaissances avancées en assurance invalidité, en assurance collective et en fonds d'investissement.

La formation menant à la désignation C.A.A.S. s'adresse aux membres œuvrant en assurance et rentes collectives ainsi qu'aux professionnels œuvrant dans la gestion des avantages sociaux et des ressources humaines.

L'obtention d'un titre ou d'une désignation professionnelle permet aux représentants qui le souhaitent d'acquérir une expertise plus poussée et la notoriété voulue pour obtenir la confiance du public.

TITRES ET DÉSIGNATION DÉCERNÉS EN 2013

ASSUREURS-VIE AGRÉÉS

BRUNO BOURQUE, A.V.A.
CLAUDE DUFOUR, A.V.A.
CLAUDIA GAGNON, A.V.A.
GUY LAFLAMME, A.V.A.
ÉRIC LOCAS, A.V.A.
PASCAL TURNER, A.V.A.

ASSUREURS-VIE CERTIFIÉS

GUYLAINE MARTIN, A.V.C.
MICHEL ROCH, A.V.C.

CONSEILLERS AGRÉÉS EN AVANTAGES SOCIAUX

JOSÉE BISSON, C.A.A.S.
GINETTE CLOUTIER, C.A.A.S.
GUILLAUME GRENIER, C.A.A.S.
OLEKSIY LYAPIN, C.A.A.S.
DANILO ALVARADO OWALDO, C.A.A.S.
DAVID RICHARD, C.A.A.S.
ÉRIC ST LAURENT, C.A.A.S.
DIANE TREMBLAY, C.A.A.S.
MARIE-HÉLÈNE TREMBLAY, C.A.A.S.

COLLÈGE ÉLECTORAL

(AU 31 DÉCEMBRE 2013)

Le collège électoral de la Chambre se compose des membres de son conseil d'administration, des membres des bureaux de direction de chacune des 20 sections et de leurs délégués.

ABITIBI-EST

CHRISTIAN EMOND, PRÉSIDENT
JULIE ROY, A.V.A., Pl. Fin., V.-P. COMMUNICATIONS
RICHARD GILBERT, A.V.A., V.-P. FORMATION
HÉLÈNE TANGUAY, A.V.C., SECRÉTAIRE ET TRÉSORIÈRE
LOUISELLE ALAIN
DENISE DUMONT

Délégués:

LUC BOSSÉ
CYNTHIA BUSSIÈRES
YAN COULOMBE
JEAN-SÉBASTIEN GILBERT
MICHEL LAVERDURE

BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-LES-ÎLES

SYLVAIN CROFT, A.V.C., PRÉSIDENT
SANDRA GIASSON, V.-P. COMMUNICATIONS
MARIO PETITPAS, V.-P. FORMATION
REJEAN BERNATCHEZ, A.V.C.,
ADJOINT AU V.-P. FORMATION
CHRISTIANE DESCHÊNES, SECRÉTAIRE
CHRISTIAN CHARETTE, PL. FIN., TRÉSORIER
ANNIE LACHAINE,
RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE
NATHALIE CHOUINARD, PL. FIN.

Délégués:

MICHEL DRAPEAU, A.V.C., PL. FIN.
MARIE NOËLLE MICHAUD
CLAUDE POIRIER, A.V.A.
VALÉRIE SOLANGE
CLAUDE TURBIDE, A.V.C.

BEAUCE-AMIANTE

SIMON LOUBIER, A.V.C., PRÉSIDENT
PASCALE LEBLOND, V.-P. COMMUNICATIONS
MARCEL BRETON, A.V.C., PL. FIN., V.-P. FORMATION
ALAIN BERNARD, A.V.C., SECRÉTAIRE
MICHELINE BEAULNE, TRÉSORIÈRE
CHANTAL ROY, RESP. FIBROSE KYSTIQUE
MARISE DROUIN,
RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE
CATHY BERGERON
GÉRARD LESSARD

Délégués:

STÉPHANE BOILARD
HOLLANDE LESSARD
YVAN TRÉPANIER

DRUMMOND-ARTHABASKA

PIERRE LE BLANC, PRÉSIDENT
PIERRETTE CYR, V.-P. COMMUNICATIONS
PATRICK DESMARAIS,
ADJOINT À LA V.-P. COMMUNICATIONS
MARIO BÉCHARD, V.-P. FORMATION
HÉLÈNE THIFFAULT, ADJOINTE AU V.-P. FORMATION
YVON NEVEU, PL. FIN., SECRÉTAIRE
MICHEL-DAVID LEFEBVRE, ADJOINT AU SECRÉTAIRE

CHANTAL BRIÈRE, TRÉSORIÈRE
JEANNE SENNEVILLE, ADJOINTE À LA TRÉSORIÈRE
GUILLAUME TARDIF,
RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE

Délégués:

ALEXANDRE CÔTÉ-DURAND
ROCKY MORIN
CAMIL NOËL, A.V.C.
SERGE ROUSSEAU, A.V.C., PL. FIN.

DUPLESSIS

GAÉTAN SIMARD, PRÉSIDENT
LYNDA PLANTE, V.-P. COMMUNICATIONS
JACQUES CÔTÉ, PL. FIN., V.-P. FORMATION
ANDRÉ ROSWELL, ADJOINT AU V.-P. FORMATION
MAGALI CUSIN, A.V.C., SECRÉTAIRE
MÉLANIE LEJEUNE, TRÉSORIÈRE
OLIVIER LACOSTE,
PL. FIN., RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE

Délégués:

ALAIN ARSENAULT, PL. FIN.
MICHAEL FARLEY
MICHEL GIGNAC

ESTRIE

LORRAINE BEAUMIER,
PL. FIN., PRÉSIDENTE ET TRÉSORIÈRE
ERICK RAMOS, PL. FIN., V.-P. COMMUNICATIONS
ERIC BOLDOC, ADJOINT AU V.-P. COMMUNICATIONS
JEAN GABRIEL HOULE, V.-P. FORMATION
JEAN-PAUL ALLARD, A.V.A., PL. FIN., SECRÉTAIRE
ALAIN ROY, A.V.C., ADJOINT À LA TRÉSORIÈRE

Délégués:

MYRIAM CHATIGNY
JACQUELINE DELISLE
DAVID LAPP, A.V.C.
ROBERT LAUZIÈRE
SIMON LECLERC

GRANDE-MAURICIE

PIERRE ROCHELEAU, PRÉSIDENT
HÉLÈNE CHABOT, V.-P. COMMUNICATIONS
ANDRÉ LAVERGNE,
PL. FIN., ADJOINT À LA V.-P. COMMUNICATIONS
SERGE LAFRENIÈRE, PL. FIN., V.-P. FORMATION
DOMINIC LEBLANC, ADJOINT AU V.-P. FORMATION
MARTIN DAVIDSON, SECRÉTAIRE
PIERRE NOURY, A.V.C., TRÉSORIER
GILLES CLOUTIER, PL. FIN.

Délégués:

FRÉDÉRIC BERNARDIN, A.V.C.
ÉRIC BROCHU
CHANTAL BRUNELLE
CLAUDE CHANDONNET
FRÉDÉRIC DÉSILETS
JEAN-MICHEL DUBORD, PL. FIN.
LUCIE GUILBEAULT
GAÉTAN HUARD, A.V.A., PL. FIN.
YVES JOUBERT, A.V.C.
PASCAL LE BRETON

HAUTE-YAMASKA

MARCEL CABANA, PRÉSIDENT
MIGUEL MONETTE, V.-P. COMMUNICATIONS
LISE BENOIT, A.V.A., PL. FIN., V.-P. FORMATION
MAXIME DE ANGELIS, PL. FIN., SECRÉTAIRE
PAULINE HÉBERT, A.V.C., TRÉSORIÈRE
CHRISTIAN PETIT

Délégués:

MAXIME LAMOUREUX, PL. FIN.
STÉPHANE PRÉVOST, A.V.C.

LANAUDIÈRE

SYLVIE LAROUCHE, A.V.C., PL. FIN., PRÉSIDENTE
RICHARD DESFOSSÉS, ADJOINT À LA PRÉSIDENTE
GUYLAINE BOUCHARD, V.-P. COMMUNICATIONS
MURIELLE LATENDRESSE, V.-P. FORMATION
LOUIS-GEORGES PELLETIER,
ADJOINT À LA V.-P. FORMATION
SUZANNE THIBAUT, RESP. FIBROSE KYSTIQUE
ROCH TREMBLAY,
RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE

Délégués:

PATRICK BÉLANGER
MARTIN CÔTÉ
ALIOU DIAGANA
WILLIAM DURETTE-LATOUR
JEAN-FRANÇOIS GAGNON
PIERRE JOANISSE, A.V.C., PL. FIN.
MADELEINE MORIN
JOSEE PARENT
ANTOINE WOLFE-LAMARRE
JACQUES ZAPPA

LAURENTIDES

DIANE BERTRAND, PL. FIN., PRÉSIDENTE
CHRISTIAN GUAY, V.-P. COMMUNICATIONS
LOUIS-PHILIPPE LACHAPELLE-LAJOIE,
A.V.C., PL. FIN., V.-P. FORMATION
JEAN-JACQUES ROY, ADJOINT AU V.-P. FORMATION
FRANCE STEWART, A.V.C., PL. FIN., TRÉSORIÈRE
MICHEL DUBÉ, PL. FIN., RESP. FIBROSE KYSTIQUE
NICOLE ROY,
A.V.C., RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE
CLÉMENT BLAIS
JACQUES BRIÈRE
PIERRE LOCAS, A.V.C.
PATRICE LORTIE

Délégués:

ROBERT ARCHAMBAULT, A.V.A.
MIREILLE BOLDOC, PL. FIN.
NORMAND LAJOIE
ERIC LOCAS, A.V.A.
MARC LOISELLE
LISA PENNAMPEDE, A.V.C.
MARIE-JOSÉE PICHÉ
MANON PICOTTE, A.V.C.
MARIO RICHARD, A.V.A., PL. FIN.
JACQUES THIBAULT

LAVAL

MARIO GRÉGOIRE, PRÉSIDENT
ÉRIC ARBOUR, V.-P. COMMUNICATIONS
DANIEL BISSONNETTE,
PL. FIN., ADJOINT AU V.-P. COMMUNICATIONS
BENOÎT GOULET, V.-P. FORMATION

DIANE CODÈRE, TRÉSORIÈRE
ABDELGHANI CHERGUI, RESP. FIBROSE KYSTIQUE

Délégués:

VLADISLAV ADONIEV
GISÈLE BALTHAZARD, A.V.A.
JIMMY MIRON
STÉPHANE ROY, A.V.A., PL. FIN.
LILION RUSE

MANICOUAGAN

JOSÉE MICHAUD, PRÉSIDENTE
PHILIPPE LÉVESQUE, V.-P. COMMUNICATIONS
DANIELLE BOUDREAU, PL. FIN., V.-P. FORMATION
GILBERT TREMBLAY, SECRÉTAIRE ET TRÉSORIER
PASCAL LÉVESQUE, PL. FIN., RESP. FIBROSE KYSTIQUE
JACQUES BARRIAULT, A.V.C.
GILLES BEAULIEU, A.V.C.
RICHARD LAMY

Délégués:

MARTIN BEAULIEU
NADINE CORMIER
RUBEN FÉVRIER
NATHALIE HÉBERT
ENRICO RACINE

MONTRÉAL

CHRISTIANE VAN BOLHUIS,
A.V.C., PRÉSIDENTE
ANGELO DE ANGELIS,
V.-P. COMMUNICATIONS
MARTIN RODRIGUE,
ADJOINT AU V.-P. COMMUNICATIONS
DAVID TRUONG,
PL. FIN., ADJOINT AU V.-P. COMMUNICATIONS
PAULINE HADDAD,
A.V.A., PL. FIN., V.-P. FORMATION
MIRELLA FIORE, ADJOINTE À LA V.-P. FORMATION
GARY SIRIGNANO, ADJOINT À LA V.-P. FORMATION
SYLVIE LEFEBVRE, SECRÉTAIRE
CARINE MONGE, PL. FIN., TRÉSORIÈRE
SIMON LANOIE, ADJOINT À LA TRÉSORIÈRE

Délégués:

IRINA ANDRIC
YAN JIANG CHEN
CLAUDIO CIPOLLA
DERWIN COLLANTES
STEVEN CORSI
LOUISE DE STEFANO, A.V.A., PL. FIN.
GAETANO DI LORETO
ANTONIO DI MAMBRO
PHILIPPE DUBUC, PL. FIN.
MAURICE GALLO, PL. FIN.
GEORGE GARABEDIAN
PATRICIA GIANCOLA, PL. FIN.
ROCCO INSOGNA
DANNY JULIEN
CHRISTOPHER KAFENZAKIS
LYNN KOFMAN, A.V.A., PL. FIN.
SUZANNE LAFRENIERE
STEPHEN LAING
TONY LINARDATOS
NORMA MACKAROUS
JACINTA PANGANIBAN, PL. FIN.
CRISTINA PANZERA
YANNICK PAQUIN, PL. FIN.
MICHAEL SARACINO, PL. FIN.
DANNY SIRIGNANO
PETER TOZZI
PASCAL TURNER, A.V.A.
FRANCESCO VARUZZA
JOHN WALLACE
ELEONORA ZAKHAROVA

OUTAOUAIS

YVES GUILLOT, A.V.C., PRÉSIDENT
JOANNE FARLEY, V.-P. COMMUNICATIONS
JEAN-CHARLES PICARD,
A.V.A., ADJOINT À LA V.-P. COMMUNICATIONS
JEAN-FRANÇOIS SIMARD,
ADJOINT À LA V.-P. COMMUNICATIONS
FRANÇOIS BLANCHET, V.-P. FORMATION
FRANÇOIS BERGERON,
A.V.C., ADJOINT AU V.-P. FORMATION
JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER,
ADJOINT AU V.-P. FORMATION

DANNIK POIRIER, ADJOINT AU V.-P. FORMATION
FRANÇOIS ROGER, SECRÉTAIRE
CLAUDE GAUDREAU, PL. FIN., TRÉSORIER
MARTIN CRAIG, RESP. FIBROSE KYSTIQUE
MARIE-JOELLE TREMBLAY, RESP. FIBROSE KYSTIQUE

Délégués:

ALAIN BÉRUBÉ
SIMON DANIS
RÉAL FISET, A.V.C.
ALAIN FOURNIER
MARCEL GÉLINAS
ÉDITH LEVAC-GALLANT
CHARLES MARTINEAU
ERIC MONFILS
ÉRIC PARENT
LUC SAVAGE, PL. FIN.

QUÉBEC

YANNICK FORGUES, PL. FIN., PRÉSIDENT
KIM LOISELLE, V.-P. COMMUNICATIONS
SOULEYMANE BAH, PL. FIN., V.-P. FORMATION
CHARLES CARPENTIER
CHARLES DUCHESNE
PHILIPPE PLANTE
DOMINIQUE ROCHETTE

Délégués:

RENÉ BELZILE, A.V.A.
MARTIN BROCHU
CHARLES FORTIER
LYNE FRANCOEUR
ROGER GAUTHIER, A.V.C.
LOUISE MASSON, A.V.A.
NANCY MERCIER
MICHELLE PERREAU, A.V.A., PL. FIN.
DANIEL PLANTE, PL. FIN.
GHISLAIN POULIOT, PL. FIN.
GERVAIS VACHON, A.V.A.

RICHELIEU-LONGUEUIL

LOUIS-ROGER VALIQUETTE, PRÉSIDENT
SERGE MOREL, V.-P. COMMUNICATIONS
FRANCIS POIRIER, V.-P. FORMATION
TAN PHAM HUU, ADJOINT AU V.-P. FORMATION
RAYMONDE LANCTOT, A.V.A., SECRÉTAIRE ET TRÉSORIÈRE
MONIQUE SÉNÉCAL, A.V.C., RESP. FIBROSE KYSTIQUE
SÉBASTIEN ROY,
RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE
SYLVI DULAC
MICHEL DUMAIS
JACQUES GENDRON

Délégués:

JEAN-GUY DANIEL, PL. FIN.
PHILIPPE FOURNIER
SACHA-OLIVIER LAFOND
CLAIRE-ANDRÉE LAVOIE
HABIB RANNI, A.V.C.

RIVIÈRE-DU-LOUP

GILLES PELLERIN, PL. FIN., PRÉSIDENT
LOUISE TREMBLAY, PL. FIN., V.-P. COMMUNICATIONS
HENRI BELLEY, V.-P. FORMATION
LISSETTE BERNIER, PL. FIN., SECRÉTAIRE
JEAN-FRANÇOIS CARRIER,
A.V.A., PL. FIN., TRÉSORIER
RINO GAGNON,
RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE

Délégués:

GHISLAIN MORIN, A.V.C.
HAROLD RIOUX
MARC SOUCY

ROUYN-NORANDA

GAÉTAN TREMBLAY, PRÉSIDENT
GHISLAINE BÉLANGER, V.-P. COMMUNICATIONS
CLAUDE MARCHAND, V.-P. FORMATION
MONIQUE BERGERON,
PL. FIN., ADJOINTE AU V.-P. FORMATION
MARIO SABOURIN, A.V.C., SECRÉTAIRE ET TRÉSORIER
DWIGHT GAUTHIER, RESP. FIBROSE KYSTIQUE
JONATHAN BOURGELAS-NICOL

Délégués:

MARTIN BELLEHUMEUR
JOËL LEFEBVRE
JEAN-FRANÇOIS MADORE, A.V.C., PL. FIN.
JEAN-FRANÇOIS TRAHAN
MICHEL TRAHAN

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CLÉMENCE DIONNE, PRÉSIDENTE
LOUISE HARVEY, V.-P. COMMUNICATIONS
MARTIN CARON, V.-P. FORMATION
ANNIE-CLAUDE DERASPE, PL. FIN., TRÉSORIÈRE
MARTIN LEFEBVRE,
RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE
ELISE BEAUDOIN
STEEVE DUCHESNE
PIERRE FOREST, A.V.A.
MARTINE MERCIER

Délégués:

MÉLISSA AUBÉ
LOUIS-MARIE BRASSARD
ALAIN CHIASSON
NICOLE GAGNÉ
MICHEL GRAVEL
JEAN RENÉ LAVOIE
FRANÇOIS ROBERT
JACQUES RONDEAU, PL. FIN.
CLAUDE TREMBLAY
STEEVE WHITE, A.V.C.

SUD-OUEST DU QUÉBEC

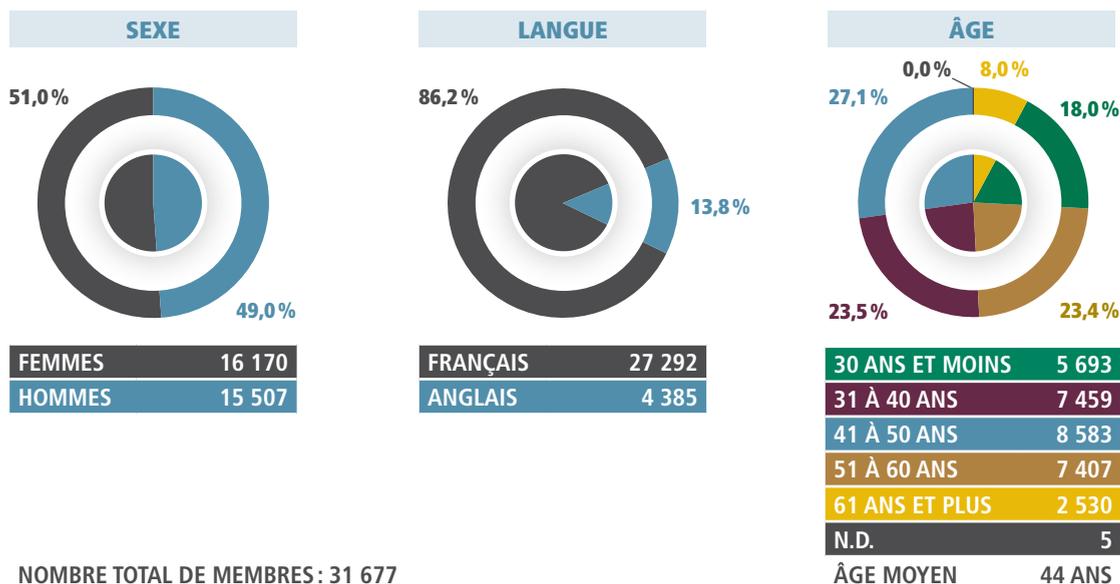
GAÉTAN MELOCHE, A.V.C., PRÉSIDENT
NICOLE LEFEBVRE, V.-P. COMMUNICATIONS
TED SLIZ, ADJOINT À LA V.-P. COMMUNICATIONS
JACQUES LEBEUF, V.-P. FORMATION
ANDRÉ MATHIEU, ADJOINT AU V.-P. FORMATION
WALTER RONISH, A.V.A., ADJOINT AU V.-P. FORMATION
MICHEL GENDRON, TRÉSORIER
JONATHAN GENDRON

Délégués:

FRANCE DANDURAND
MARIE CLAUDE DAOUST
JOSEE LAROCQUE
SÉBASTIEN MAISONNEUVE
MARIE-EVE ROBIDOUX

PROFIL DES MEMBRES 2013 (AU 31 DÉCEMBRE 2013)

NOMBRE DE MEMBRES SELON LE SEXE, LA LANGUE ET L'ÂGE



NOMBRE DE MEMBRES PAR DISCIPLINE OU CATÉGORIE D'INSCRIPTION*

| DISCIPLINES ET CATÉGORIES D'INSCRIPTION | MEMBRES | % |
|-----------------------------------------|---------|------|
| Courtage en épargne collective | 23 089 | 52,2 |
| Planification financière | 4 575 | 10,3 |
| Assurance de personnes | 12 216 | 27,6 |
| Assurance collective de personnes | 3 795 | 8,6 |
| Courtage en plans de bourses d'études | 558 | 1,3 |

* Un représentant peut cumuler plusieurs disciplines ou catégories d'inscription.

NOMBRE DE MEMBRES PAR CUMUL DE DISCIPLINES OU CATÉGORIES D'INSCRIPTION

| DISCIPLINES ET CATÉGORIES D'INSCRIPTION | MEMBRES | % |
|------------------------------------------------|---------|------|
| Une discipline ou catégorie d'inscription | 22 250 | 70,2 |
| Deux disciplines ou catégories d'inscription | 6 964 | 22,0 |
| Trois disciplines ou catégories d'inscription | 1 803 | 5,7 |
| Quatre disciplines ou catégories d'inscription | 654 | 2,1 |
| Cinq disciplines ou catégories d'inscription | 6 | 0 |

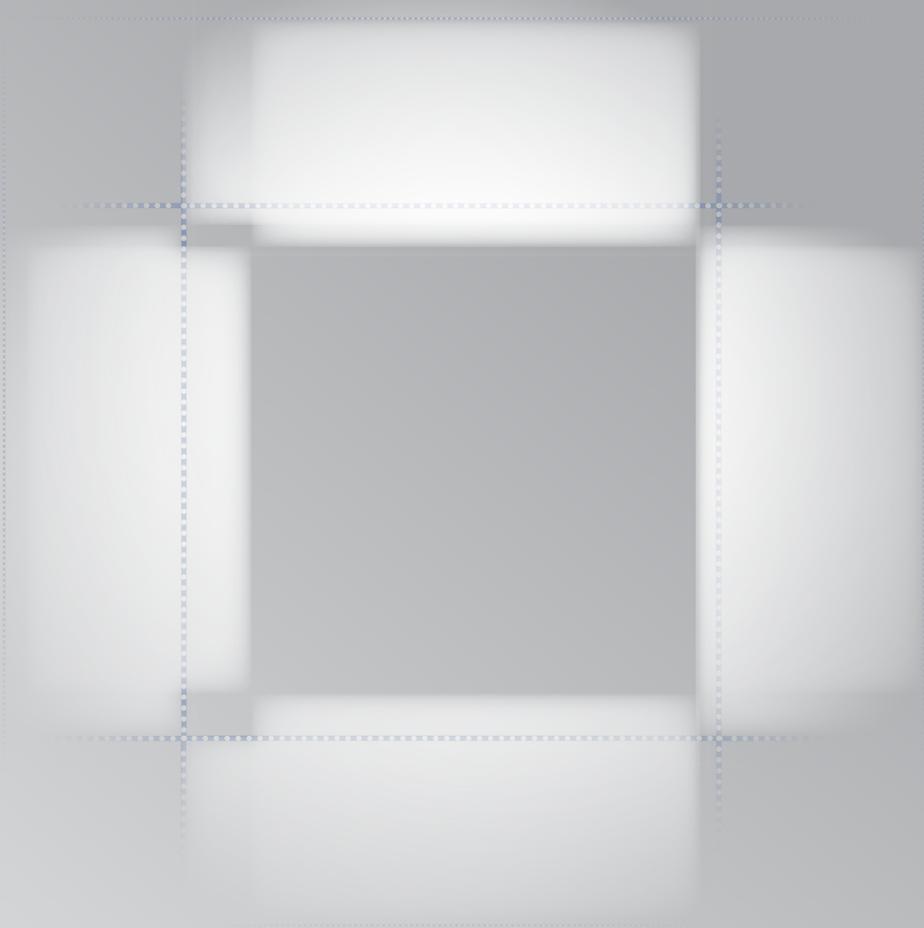
NOMBRE DE MEMBRES PAR SECTION ET RÉPARTITION SELON LE SEXE

| Sections | Total | Hommes | | Femmes | |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | Nombre | % | Nombre | % |
| Abitibi-Est | 206 | 82 | 39,8 % | 124 | 60,2 % |
| Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Les-Îles | 747 | 329 | 44 % | 418 | 56 % |
| Beauce-Amiante | 777 | 320 | 41,2 % | 457 | 58,8 % |
| Drummond-Arthabaska | 728 | 315 | 43,3 % | 413 | 56,7 % |
| Duplessis | 123 | 48 | 39,0 % | 75 | 61,0 % |
| Estrie | 1 104 | 495 | 44,8 % | 609 | 55,2 % |
| Grande-Mauricie | 1 004 | 458 | 45,6 % | 546 | 54,4 % |
| Haute-Yamaska | 918 | 378 | 41,2 % | 540 | 58,8 % |
| Lanaudière | 1 859 | 762 | 41,0 % | 1 097 | 59,0 % |
| Laurentides | 2 039 | 906 | 44,4 % | 1 133 | 55,6 % |
| Laval | 2 035 | 1 049 | 51,5 % | 986 | 48,5 % |
| Manicouagan | 108 | 36 | 33,3 % | 72 | 66,7 % |
| Montréal | 6 436 | 3 661 | 56,9 % | 2 775 | 43,1 % |
| Outaouais | 2 669 | 1 544 | 57,8 % | 1 125 | 42,2 % |
| Québec | 4 374 | 2 171 | 49,6 % | 2 203 | 50,4 % |
| Richelieu-Longueuil | 3 922 | 1 855 | 47,3 % | 2 067 | 52,7 % |
| Rivière-du-Loup | 321 | 131 | 40,8 % | 190 | 59,2 % |
| Rouyn-Noranda | 240 | 94 | 39,2 % | 146 | 60,8 % |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 981 | 422 | 43,0 % | 559 | 57,0 % |
| Sud-Ouest du Québec | 1 086 | 451 | 41,5 % | 635 | 58,5 % |
| | 31 677 | 15 507 | 49,0 % | 16 170 | 51,0 % |

NOMBRE DE MEMBRES PAR GROUPE D'ÂGE ET SELON LA DISCIPLINE OU LA CATÉGORIE D'INSCRIPTION

| | Moins de 30 ans | 31 à 40 ans | 41 à 50 ans | 51 à 60 ans | 61 ans et plus | n. d. | Total | Âge moyen |
|----------------------------------------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|-------|--------|--------------|
| Courtage en épargne collective | | | | | | | | |
| Membres | 4 592 | 5 644 | 6 363 | 5 366 | 1 119 | 5 | 23 089 | |
| % | 10,4 % | 12,8 % | 14,4 % | 12,1 % | 2,5 % | 0,0 % | 52,2 % | 43 |
| Planification financière | | | | | | | | |
| Membres | 254 | 973 | 1 662 | 1 403 | 283 | 0 | 4 575 | |
| % | 0,6 % | 2,2 % | 3,8 % | 3,2 % | 0,6 % | 0 % | 10,3 % | 47 |
| Assurance de personnes | | | | | | | | |
| Membres | 1 471 | 2 454 | 3 039 | 3 223 | 2 029 | 0 | 12 216 | |
| % | 3,3 % | 5,5 % | 6,9 % | 7,3 % | 4,6 % | 0 % | 27,6 % | 48 |
| Assurance collective de personnes | | | | | | | | |
| Membres | 95 | 463 | 1 033 | 1 399 | 805 | 0 | 3 795 | |
| % | 0,2 % | 1,0 % | 2,3 % | 3,2 % | 1,8 % | 0 % | 8,6 % | 53 |
| Courtage en plans de bourses d'études | | | | | | | | |
| Membres | 56 | 130 | 167 | 122 | 83 | 0 | 558 | |
| % | 0,1 % | 0,3 % | 0,4 % | 0,3 % | 0,2 % | 0 % | 1,3 % | 48 |

À l'imprimeur : ajouter ici les écolos et la mention « Imprimé sur du papier... »



**Chambre de la
Sécurité
Financière**

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage
Montréal (Québec) H2X 4B8
TÉLÉPHONE : 514 282-5777
SANS FRAIS : 1 800 361-9989
TÉLÉCOPIEUR : 514 282-2225
www.chambresf.com
renseignements@chambresf.com

ISBN 978-2-921432-49-8
Dépôt légal – Bibliothèque
et Archives nationales
du Québec, 2014